

Délibération 2023-02

Point de l'ordre du jour : III 3.1

Objet : Compte financier 2022

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104 ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay, Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vote n° 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 434 ETPT, dont 1 307 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 128 ETPT hors plafond d'emplois législatif

Nombres de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote n° 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

1) Pour le budget agrégé :

- 97 696 754,79 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ♦ 72 546 128,47 € en personnel
 - ♦ 19 760 998,48 € en fonctionnement
 - ♦ 5 389 627,84 € en investissement

- 102 027 755,15 € de crédits de paiement, dont :
 - ♦ 72 546 128,47 € en personnel
 - ♦ 20 548 046,54 € en fonctionnement
 - ♦ 8 933 580,14 € en investissement
- 98 204 164,73 € de recettes
- - 3 823 590,42 € de solde budgétaire (déficit).

2) Pour le budget principal :

- 94 173 010,67 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ♦ 72 546 128,47 € en personnel
 - ♦ 18 637 304,25 € en fonctionnement
 - ♦ 2 989 577,95 € en investissement
- 95 178 253,18 € de crédits de paiement, dont :
 - ♦ 72 546 128,47 € en personnel
 - ♦ 19 612 478,77 € en fonctionnement
 - ♦ 3 019 645,94 € en investissement
- 98 204 164,73 € de recettes
- 3 025 911,55 € de solde budgétaire (excédent).

3) Pour le budget annexe immobilier Saclay :

- 3 523 744,12 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ♦ 0 € en personnel
 - ♦ 1 123 694,23 € en fonctionnement
 - ♦ 2 400 049,89 € en investissement
- 6 849 501,97 € de crédits de paiement, dont :
 - ♦ 0 € en personnel
 - ♦ 935 567,77 € en fonctionnement
 - ♦ 5 913 934,20 € en investissement
- 0 € de recettes
- 6 849 501,97 € de solde budgétaire (déficit).

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 8 486 578,09 € de variation de trésorerie (prélèvement), dont
 - ♦ 1 637 076,12 € de variation de trésorerie (prélèvement) sur le budget principal
 - ♦ 6 849 501,97 € de variation de trésorerie (prélèvement) sur le budget annexe immobilier Saclay
- 1 036 462,32 € de résultat patrimonial (bénéfice)
- 2 354 527,82 € de capacité d'autofinancement
- 704 305,98 € de variation de fonds de roulement.

Nombres de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Vote n°3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial de 1 036 462,32 € en réserves.

Nombres de votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2023

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



Pièces jointes : Compte financier 2022, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles ; rapport du commissaire aux comptes

<u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 10.03.2023 - D.2023-02	<u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.
<u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u>	
<u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le :	

Compte financier 2022 : dossier de présentation

présenté par

*Madame Nathalie CARRASCO,
Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay*

— Conseil d'administration du 10 mars 2023 —

10.1

Sommaire

Partie A : Rapport de gestion de l'ordonnateur.....	1
I/ Budget principal.....	5
I.1/ Budget en encaissements et décaissements	5
I.1.1/ Recettes.....	7
I.1.2/ Autorisations d'engagement et crédits de paiement	15
I.1.3/ Bilan des dépenses exceptionnelles d'installation	34
I.2/ Budget en droits constatés.....	37
I.2.1/ Recettes	40
I.2.2/ Dépenses	42
I.2.3/ Grands agrégats	44
I.2.4/ Fonds de roulement.....	44
II/ Budget de l'opération immobilière.....	45
II.1/ Budget en encaissements et décaissements	45
II.2/ Budget en droits constatés	46
III/ Bilan des actions financées par la CVEC	48
III.1/ Synthèse des actions financées	48
III.2/ État récapitulatif des dépenses.....	50
Partie B : Tableaux accompagnant le compte financier	53
I/ Budget agrégé.....	54
II/ Budget principal.....	65
III/ Budget annexe	69

10.1

Partie A : Rapport de gestion de l'ordonnateur

Après deux années sur le campus de Gif-sur-Yvette et dans un contexte de crise sanitaire, l'exercice 2022 est le premier avec un fonctionnement « normal » des activités de recherche ou de formation de l'École.

Par ailleurs, l'année 2022 a été marquée par l'attribution du prix Nobel de physique à Alain Aspect, *alumni* et professeur affilié à l'École, aux côtés de John F. Clauser et Anton Zeilinger pour leurs découvertes sur l'intrication quantique.

La recomposition des unités de recherche de l'École avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes s'est poursuivie. À l'image du laboratoire lumière, matière et interfaces (LuMIn) et du laboratoire d'informatique devenu le laboratoire de méthodes formelles (LMF), le laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) a vu le jour au 1^{er} janvier 2022, résultant de la fusion du laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire MSSMAT, unité mixte de recherche CNRS et CentraleSupélec.

L'offre des formations dénommées « année de recherche thématique » suivies par des normaliens dans le cadre du diplôme de l'ENS Paris-Saclay, mais également ouvertes à des étudiants et aussi proposées en formation continue, a été complétée et une « année de recherche en sciences pour les transitions écologiques » ouvrira en septembre 2023. Par ailleurs, l'engagement des normaliens en relation avec les compétences du diplôme de l'École (engagement humanitaire, à transmettre les connaissances scientifiques, envers le développement durable...) est possible à partir de la prochaine rentrée dans le cadre de l'« année spécifique engagement normalien » (ASPEN).

Le programme « PhD Track » a continué à être déployé et le premier normalien étudiant bénéficiaire d'une bourse d'étude du programme « PhD Track entreprise » a été recruté en 2022. Dans le cadre du plan « égalité des chances », le premier normalien étudiant a été sélectionné et la première école d'été « Raconte-moi ta recherche », destinée à des lycéens, a été organisée. Par ailleurs, l'École s'est engagée dans le montage du cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPES) « Sciences des données, santé et société » qui va ouvrir en septembre 2023 au lycée international de Palaiseau Paris-Saclay.

Le déploiement de la loi de programmation de la recherche (LPR) s'est poursuivi en 2022 en revalorisant la rémunération et la carrière des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, avec un volet concernant les doctorants, et en recrutant les premiers enseignants-chercheurs *via* le dispositif de chaire de professeur junior (CPI).

Deux partenariats stratégiques ont été signés en 2022. Le premier, avec EDF, porte sur les enjeux technologiques et sociétaux des infrastructures de production, de transport et de stockage d'énergie et il permet de renforcer les collaborations existantes. Le second a été passé avec Dassault Systèmes avec la signature d'un protocole d'accord de collaboration visant à améliorer la compréhension du rôle des jumeaux virtuels en faveur de l'innovation durable. Deux chaires ont été signées avec RTE (Réseau de transport d'électricité) : la chaire industrielle ANR « Évaluation de l'intégrité des fondations en béton pour le transport de l'électricité » (Heat Coffee) et la chaire enseignement et recherche « Physique des lignes aériennes, modélisations, expériences et simulations » (PhLAMES). Par ailleurs, la chaire « Industrial data analytics and machine learning » (IDAML) avec Michelin, la SNCF, le CEA et l'ENSIIE (École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise) a été reconduite.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2022 a été marquée par l'inflation avec, d'une part, des mesures réglementaires en faveur du pouvoir d'achat : augmentation du Smic (salaire minimum de croissance) et du point d'indice de la fonction publique et, d'autre part, la hausse du coût de l'énergie. L'augmentation du Smic concerne majoritairement les normaux. Cette mesure a été partiellement financée en 2022 et, à date, n'est pas financée en 2023. L'augmentation du point d'indice a impacté le salaire de tous les personnels. Cette mesure n'a pas été compensée en 2022 et l'est à partir de 2023 pour les personnels sous plafond État. L'inflation pèse en 2022 pour 2,6 M€ sur le budget de fonctionnement de l'établissement qui s'élève à 97 M€ et l'État a compensé cette augmentation à hauteur de 0,4 M€.

La maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance du bâtiment est un enjeu important qui a été renforcé avec l'augmentation du coût de l'énergie. Le système d'information immobilier, en cours de construction et pour lequel un financement a été obtenu en 2021 et 2022 dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, doit permettre le pilotage régulier du bâtiment et de contenir les dépenses. Ce point constitue une des dimensions du plan de sobriété énergétique que l'établissement a mis en place (conseil d'administration du 9 décembre 2022).

Parallèlement au soutien pérenne de l'État (1,2 M€ en 2020 et 0,5 M€ en 2021), l'École doit continuer à développer ses ressources propres, à dégager des marges et à établir un modèle soutenable et optimisé de ses ressources afin d'accomplir au meilleur niveau ses missions de formation et de recherche en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et d'offrir un cadre de travail et d'études motivant et propice à l'enrichissement personnel et collectif au sein d'une institution et d'un campus de rang mondial.

Les grands agrégats du compte financier 2022, qui retracent l'exécution budgétaire, sont les suivants :

- résultat de fonctionnement excédentaire : + 1,0 M€,
- capacité d'autofinancement : + 2,4 M€,
- apport au fonds de roulement : + 0,7 M€,
- fonds de roulement : 28,2 M€,
- fonds de roulement mobilisable : 17,6 M€.

Le compte de résultat (1,0 M€) a été minoré de :

- 2,2 M€ suite à l'inflation ;
- 1,1 M€ suite à un décalage d'exercice entre les dépenses et les recettes associées dont 0,9 M€ de recettes relatives à l'activité contractuelle (cf. compte financier 2021).

Par ailleurs, le compte de résultat a été abondé suite à un soutien exceptionnel de l'État en 2022 :

- 0,5 M€ au titre du reste à charge pour l'organisation des concours (financement non pérenne) ;
- 0,4 M€ au titre du fonds de compensation du surcoût énergétique de l'exercice 2023 (avance).

Une fois les opérations ci-dessus neutralisées, le compte de résultat s'élève à 3,4 M€, montant qui est à mettre en regard de :

- 1,2 M€ de recettes en 2022 suite à des ruptures d'engagement décennal d'élèves fonctionnaires stagiaires ;
- 0,6 M€ de moindres dépenses de masse salariale suite à des départs de personnels en cours d'exercice 2022 non prévus lors de l'arbitrage de la campagne d'emplois à l'automne 2021 et aux difficultés de recrutement ;
- 0,3 M€ de dépense de masse salariale différée suite à un nombre de normaliens ayant pris une année de congé sans traitement en 2022-2023 plus élevé qu'en 2021-2022 ;
- 0,6 M€ provenant de recettes de conventions hors subventions qui abonde la capacité d'autofinancement et permet l'achat d'équipements.

Les exercices suivants devront intégrer des dépenses de l'ensemble des équipements mutualisés du plateau de Moulon (Lumen, Plaine des sports, Learning center et Mésocentre de calcul Fusion-Ruche 0,7 M€ par an au total) ainsi que le gros entretien et renouvellement du bâtiment (GER, estimé sur 25 ans à 50 M€).

Comme les années précédentes, les commissaires aux comptes certifient sans réserve les comptes de l'établissement.

Le rapport de gestion de l'ordonnateur est proposé en complément du compte financier établi par l'agent comptable. Il vient clore l'exercice 2022, initié par le vote de la lettre d'orientation budgétaire (LOB) et suivi de l'adoption du budget initial 2022 modifié par deux budgets rectificatifs.

Afin de faciliter la mise en regard du compte financier et du budget prévisionnel, la présentation du rapport de gestion est analogue au format retenu pour le budget initial. La comptabilité ordonnateur en encaissements et décaissements est tout d'abord présentée puis les droits constatés sont examinés. Les résultats du budget principal sont tout d'abord analysés puis ceux du budget annexe de l'opération immobilière. Enfin, des tableaux accompagnant le compte financier sont joints.

I/ Budget principal

Les données du budget principal exécuté en encaissements et en décaissements de l'exercice 2022, composé des recettes encaissées (RE), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP)¹, sont tout d'abord présentées et analysées puis celles du budget en droits constatés² sont examinées. Elles sont ensuite comparées à celles du budget exécuté 2021 puis à celles inscrites au budget rectificatif (BR) de fin d'exercice (budget rectificatif n°2).

I.1/ Budget en encaissements et décaissements

Le montant des recettes encaissées (RE) en 2022 s'élève à 98,2 M€, celui des crédits de paiement consommés (CP) à 95,2 M€ et celui des autorisations d'engagement (AE) prises par l'établissement à 94,2 M€, conduisant à un solde budgétaire excédentaire de + 3,0 M€.

L'évolution des recettes entre 2021 et 2022 (+ 3,3 M€) résulte essentiellement de l'augmentation de la subvention pour charges de service public (SCSP, + 1,6 M€) et de financements ANR hors PIA (+ 1,6 M€).

¹ Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des AE. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des AE initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.

Par exception, l'article 181 du décret GBGP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) prévoit que, s'agissant des dépenses de personnel, les AE sont consommées à hauteur des CP correspondants.

Les recettes budgétaires sont comptabilisées dès lors que l'agent comptable rapproche l'encaissement du titre de recette (RE).

² Le budget en droits constatés correspond au rattachement à un exercice budgétaire (une année civile) des dépenses et des recettes dès la naissance du fait générateur, qu'elles aient pu être payées ou perçues les années précédentes ou qu'elles le soient les exercices suivants. Le budget en droits constatés permet d'obtenir une vision de la situation patrimoniale de l'établissement.

AE, CP et solde budgétaire

Dépenses						Recettes globalisées		
	AE		CP		Δ = 22-21	RE		
	2021	2022	2021	2022		2021	2022	
Personnel	69,7 M€	72,5 M€	69,7 M€	72,5 M€	2,9 M€	85,6 M€	87,2 M€	SCSP*
Fonctionnement	16,1 M€	18,6 M€	17,6 M€	19,6 M€	2,0 M€	2,5 M€	4,3 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	2,6 M€	3,0 M€	3,8 M€	3,0 M€	-0,7 M€	6,8 M€	6,7 M€	Autres recettes propres
Total	88,3 M€	94,2 M€	91,0 M€	95,2 M€	4,1 M€	94,9 M€	98,2 M€	Total
Solde budgétaire : excédent			3,9 M€	3,0 M€				Solde budgétaire : déficit

* SCSP : subvention pour charges de service public

L'augmentation des dépenses entre 2021 et 2022 (+ 5,8 M€ en AE et + 4,1 M€ en CP) résulte notamment :

- de la hausse du Smic (salaire minimum de croissance) et du point d'indice entraînant une augmentation de la dépense de masse salariale : + 2,0 M€ ;
- des dépenses bâtimentaires dont les fluides en hausse : + 1,4 M€ en AE et + 0,7 M€ en CP ;
- d'une activité contractuelle de recherche plus importante : + 1,1 M€ en AE et + 1,5 M€ en CP ;
- d'une augmentation des versements relatifs aux contrats doctoraux fléchés pour normaux (CDSN)³ : + 1,4 M€ en AE et + 1,1 M€ en CP.
- de la fin des opérations d'investissement sur le fonds « Foster » constitué à l'occasion de l'installation sur le plateau de Saclay : – 0,2 M€ en

³ Afin de permettre aux Écoles normales supérieures d'accomplir pleinement la mission d'accompagnement de leurs élèves vers la poursuite en thèse sur l'ensemble du territoire national et d'assumer cette politique vis-à-vis des établissements d'accueil des normaux, le ministère transfère depuis 2017 le financement des 500 contrats doctoraux fléchés pour normaux (CDSN) et polytechniciens aux ENS et à l'École polytechnique (122 à l'ENS Paris-Saclay, pour 248 normaux élèves recrutés en 2022). Les écoles sont ensuite chargées de verser le financement aux établissements employeurs des élèves bénéficiant d'un tel contrat. La subvention pour charges de service public (SCSP) est depuis 2020 abondée du montant correspondant à 3 cohortes (10,0 M€) et ajusté pour prendre en compte la revalorisation de la rémunération des doctorants dans le cadre de la loi programmation recherche (LPR).

AE et – 1,1 M€ en CP

L'exécution 2022 fait apparaître un solde budgétaire excédentaire à hauteur de + 3,0 M€. L'excédent doit cependant être relativisé car il contient 0,4 M€ correspondant à une avance au titre de la hausse des dépenses énergétiques de 2023 et 1,5 M€ provenant d'un sous-décaissement des fonds relatifs aux CDSN (cf. détail des décaissements).

Avant de détailler l'évolution des recettes et des dépenses entre les deux exercices, le budget exécuté est mis en regard du budget prévisionnel dans le tableau qui suit. L'écart entre le solde budgétaire exécuté et prévisionnel (+ 6,4 M€) provient principalement de la sous-consommation de la masse salariale (– 1,7 M€) et des crédits de fonctionnement (– 3,5 M€) ainsi que du soutien (non pérenne) accordé par l'État en fin de gestion (+ 0,9 M€), les recettes propres étant exécutées à 99%.

AE, CP et solde budgétaire									
Dépenses					Recettes globalisées				
	AE 2022		CP 2022		RE 2022		taux exécution		
	BR	exécuté	taux exécution	BR	exécuté	taux exécution	BR	exécuté	
Personnel	74,2 M€	72,5 M€	98%	74,2 M€	72,5 M€	98%	86,2 M€	87,2 M€	SCSP*
Fonctionnement	23,2 M€	18,6 M€	80%	23,1 M€	19,6 M€	85%	4,2 M€	4,3 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	4,8 M€	3,0 M€	63%	3,5 M€	3,0 M€	87%	6,9 M€	6,7 M€	Autres recettes propres
Total	102,2 M€	94,2 M€	92%	100,8 M€	95,2 M€	94%	97,3 M€	98,2 M€	Total
Solde budgétaire : excédent				3,0 M€			3,4 M€		Solde budgétaire : déficit

* SCSP : subvention pour charges de service public

Les recettes sont d'abord analysées par grands postes puis les dépenses.

I.1.1/ Recettes

Le montant des encaissements de l'exercice 2022 s'élève à 98,2 M€ avec la subvention pour charges de service public (SCSP) qui représente 89%

des encaissements.

Recettes encaissées : évolution entre 2021 et 2022 et exécution 2022

Exercice	2021	BR 2022	2022	$\Delta = 22-21$	22-BR 22	taux exécution
SCSP	85,6 M€	86,2 M€	87,2 M€	1,6 M€	1,0 M€	101%
Recettes propres	9,3 M€	11,2 M€	11,0 M€	1,7 M€	-0,1 M€	99%
Total	94,9 M€	97,3 M€	98,2 M€	3,3 M€	0,9 M€	101%

L'augmentation des recettes entre 2021 et 2022 (+ 3,3 M€) résulte de l'augmentation de la SCSP (+ 1,6 M€) et des ressources propres (+ 1,7 M€, + 18%).

■ Subvention pour charges de service public (SCSP) : 87,2 M€

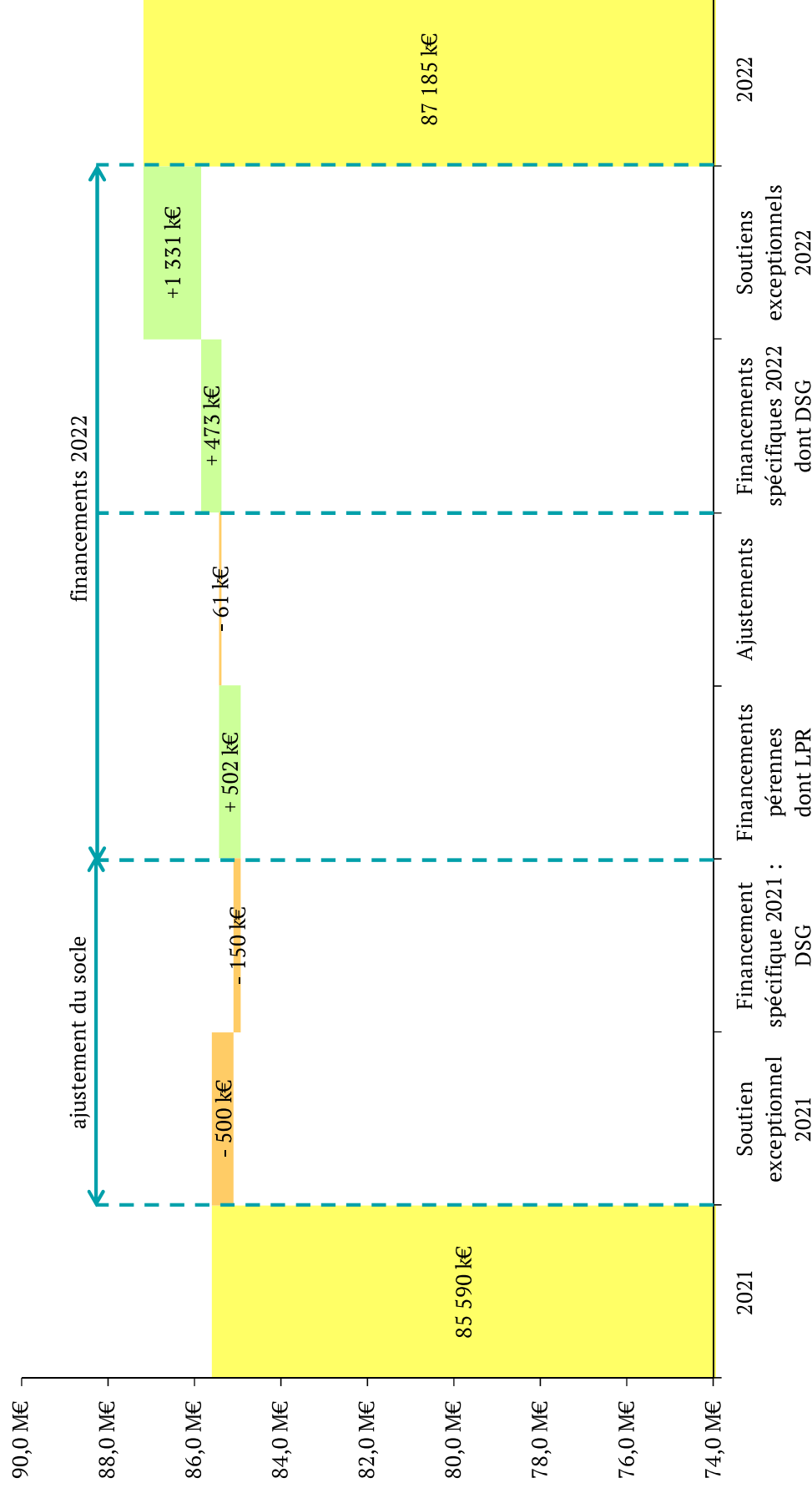
Le montant de la SCSP s'élève à 87,2 M€ et augmente de + 1,6 M€ entre les exercices 2021 et 2022. Plus de la moitié de la SCSP (54%) est destiné à financer directement les normaliens (pendant leur scolarité ou à travers les CDSN). La variation entre 2021 et 2022 résulte du financement de mesures réglementaires pérennes ainsi que de financements spécifiques, de soutiens exceptionnels et de divers ajustements détaillés ci-dessous :

- mesures réglementaires pérennes : + 0,5 M€ ainsi décomposé :
 - loi de programmation de la recherche (LPR) : + 380 k€ (revalorisation des contrats doctoraux, reclassement des enseignants-chercheurs, refonte du régime indemnitaire, chaires de professeur junior, moyens aux laboratoires) ;
 - revalorisation (indemnitaire et indiciaire) et protection sociale : + 121 k€ ;
- divers ajustements (en plus ou moins) entre 2021 et 2022 dont IUF (Institut universitaire de France), apprentissage, contrat doctoral fléché sur des actions de coopération internationale et UFTAM (Université franco-tunisienne pour l'Afrique et la Méditerranée) : - 61 k€ ;
- financements spécifiques à l'exercice en 2022 : 0,5 M€, avec :
 - dialogue stratégique et de gestion : 350 k€ dont 100 k€ pour le projet « Système d'information immobilier », 200 k€ pour le projet « Diadems » (travaux pour l'accueil d'un centre de ressources technologiques pour le développement de capteurs quantiques) et 50 k€ pour le soutien à des actions de transformation structurelle destinées à dégager des marges de manœuvre (poste de directeur de la formation

- continue) ;
- indemnité inflation : 123 k€ ;
- soutiens exceptionnels accordés en 2022 : 1,3 M€, dont :
 - compensation d'une partie du surcoût de la hausse du Smic pour les normaliens : 400 k€ (notifié fin 2022) ;
 - compensation du reste à charge pour l'organisation des concours : 500 k€ (notifié fin 2022) ;
 - soutien au titre de la hausse des dépenses énergétiques de 2023 (avance) : 431 k€ ;
- financement spécifique à l'exercice 2021 (non reconduit en 2022) dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion pour le projet « Système d'information immobilier » : 0,2 M€ ;
- soutien exceptionnel accordé en 2021 en fin de gestion au titre à la trajectoire budgétaire : 0,5 M€.

Le bridge ci-dessous résume l'évolution de la SCSP entre 2021 et 2022.

Subvention pour charges de service public : évolution entre 2021 et 2022



DSG : dialogue stratégique et de gestion

Le montant définitif de la SCSP 2022 est supérieur de + 1,0 M€ à celui prévu lors du budget rectificatif. Cet écart est dû au financement exceptionnel (non pérenne) notifié le 21 décembre 2022 au titre du reste à charge pour les concours (0,5 M€) et de la compensation partielle du surcoût

de la hausse du Smic pour les élèves fonctionnaires (0,4 M€) ainsi que de divers ajustements (0,1 M€ : apprentissage, prolongation de contrats doctoraux suite à la crise sanitaire...).

■ Recettes encaissables hors SCSP : 11,0 M€

Le montant des encaissements hors SCSP de l'exercice 2022, correspondant notamment à des conventions signées en cours d'année ou avant, s'élève à 11,0 M€. Le taux d'exécution est de 99%, cependant la ventilation par type de financeur s'écarte de celle prévue au budget.

Les recettes encaissées entre 2018 et 2022 sont reportées dans le tableau ci-après qui correspond à l'indicateur contractuel des ressources propres. L'augmentation de l'activité contractuelle se retrouve au niveau du montant des recettes encaissées qui, hors recettes spécifiques au campus de Cachan⁴, augmente de + 2,0 M€ entre 2021 et 2022.

Le montant des encaissements relatifs à des subventions, notamment ANR, est en augmentation (39% en 2022 contre 27% en 2021 et + 1,8 M€). Le soutien financier obtenu dans le cadre du projet « Springboard » (PIA4-ExcellenceS) de l'Université Paris-Saclay contribue à cette augmentation (0,3 M€). La baisse des subventions État (- 0,5 M€) est due à la dernière tranche du CPER (contrats de plan État-Région) qui a financé le mésocentre de calcul Fusion-Ruche, initialement commun à l'ENS et à CentraleSupélec puis depuis 2021 aussi à l'Université Paris-Saclay, et hébergé à l'IDRIS.

Le montant des autres contrats augmente entre 2021 et 2022 (+ 0,4 M€) cependant, suite à l'augmentation des autres postes, avec un poids en diminution (40% en 2021 et 36% en 2022).

Les principaux postes responsables de l'évolution sont commentés ci-après.

⁴ recettes spécifiques au campus de Cachan : prestations d'hébergement, remboursement de charges par le lycée de Cachan et le Crous et redevance de la géothermie (les recettes de 2021 correspondent aux derniers remboursements)

Recettes propres encaissées : évolution entre 2018 et 2022 (indicateur contractuel)

Exercice	2018		2019		2020		2021		2022		écart (e)=(d)-(c)
	(a)	%	(b)	%	(c)	%	(d)	%	(e)	%	
Droits d'inscription et CVEC	0,7 M€	8%	0,8 M€	9%	0,7 M€	8%	0,7 M€	8%	0,8 M€	7%	0,1 M€
Formation continue	0,2 M€	2%	0,2 M€	2%	0,5 M€	6%	0,4 M€	4%	0,5 M€	4%	0,1 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	2%	0,1 M€	1%	0,1 M€	2%	0,2 M€	2%	0,3 M€	2%	0,1 M€
Mécénat, dons et legs					0,1 M€	1%	0,1 M€	1%	0,2 M€	2%	0,1 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	39%	3,3 M€	35%	3,9 M€	46%	2,4 M€	27%	4,3 M€	39%	1,8 M€
ANR hors PIA	0,9 M€	11%	1,1 M€	12%	1,6 M€	19%	0,5 M€	6%	2,1 M€	19%	1,6 M€
ANR – PIA Paris-Saclay*	0,6 M€	7%	0,7 M€	8%	0,1 M€	2%	0,2 M€	2%	0,5 M€	5%	0,3 M€
ANR – PIA autres*	0,1 M€	1%	0,0 M€	0%	0,3 M€	3%					
Régions	0,0 M€	1%	0,0 M€	0%	0,0 M€	0%	0,0 M€	0%	0,1 M€	1%	0,1 M€
État	0,2 M€	2%	0,1 M€	1%	1,1 M€	13%	0,5 M€	5%	0,0 M€	0%	-0,4 M€
Union européenne	0,4 M€	5%	0,7 M€	7%	0,4 M€	4%	0,7 M€	8%	0,5 M€	4%	-0,2 M€
autres subventions	0,9 M€	11%	0,6 M€	6%	0,5 M€	5%	0,6 M€	7%	1,1 M€	10%	0,5 M€
Autres contrats	3,8 M€	47%	4,6 M€	49%	2,4 M€	28%	3,6 M€	40%	3,9 M€	36%	0,4 M€
recherche	3,3 M€	40%	4,0 M€	43%	2,2 M€	26%	3,2 M€	35%	2,9 M€	26%	-0,3 M€
mises à disposition de personnel	0,3 M€	4%	0,4 M€	4%	0,2 M€	2%	0,1 M€	1%	0,2 M€	2%	0,1 M€
concours de recrutement des élèves	0,2 M€	2%	0,1 M€	1%	0,0 M€	0%	0,1 M€	1%	0,2 M€	2%	0,1 M€
autres	0,1 M€	1%	0,1 M€	1%	0,0 M€	0%	0,3 M€	3%	0,7 M€	6%	0,4 M€
Rupture d'engagement décennal			0,2 M€	2%	0,6 M€	7%	1,0 M€	11%	0,8 M€	7%	-0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	2%	0,1 M€	1%	0,2 M€	3%	0,6 M€	7%	0,3 M€	2%	-0,3 M€
Total des recettes de l'indicateur contractuel	8,1 M€	100%	9,2 M€	100%	8,5 M€	100%	9,0 M€	100%	11,0 M€	100%	2,0 M€
Recettes spécifiques au campus de Cachan	1,6 M€		0,7 M€		0,2 M€		0,3 M€				-0,3 M€
Total des recettes hors SCSP	9,7 M€		10,0 M€		8,8 M€		9,3 M€		11,0 M€		1,7 M€

* ANR-PIA inclut l'ensemble des financements dans le cadre des différents plans d'investissement (PIA dont fonds IDEX dévolu ainsi que France Relance, France 2030), ANR-PIA Paris-Saclay correspond aux fonds obtenus dans le cadre de l'Université Paris-Saclay

Le montant des encaissements relatifs à l'activité de recherche s'élève à 6,4 M€ (58% des recettes propres) et est en augmentation par rapport à 2021 (+ 1,3 M€). Le montant des recettes relatives à la formation (droits d'inscription, formation continue, bourses et conventions hors concours de recrutement des élèves, taxe d'apprentissage) s'élève en 2022 à 2,0 M€ (18%) et est en augmentation par rapport à 2021 (+ 0,6 M€). Les principales conventions de recherche et de formation signées en 2022 sont commentées ci-après.

La rubrique « Autres contrats » correspond à des remboursements de dépenses (concours d'entrée, mises à disposition de personnel, groupement de commandes pour des abonnements à des revues, gestion des outils financiers (Cocktail) de l'ex-Comue Paris-Saclay...). Le montant de ces recettes est augmentation (+ 0,4 M€) suite au rattrapage d'encaissements au titre d'exercices antérieurs.

Après neutralisation du remboursement exceptionnel de TVA en 2021 (suite à l'augmentation du coefficient de taxation forfaitaire entre 2019 et 2020, année du déménagement et de l'installation avec un montant de dépenses important, 0,3 M€), la rubrique « Autres recettes », qui regroupe notamment des recettes liées à des locations, est stable entre 2021 et 2022.

■ Conventions recherche et formation signées entre 2017 et 2022

Après avoir connu une augmentation importante en 2021, le montant des contrats de recherche gérés financièrement par l'École et signés en 2022 s'élève à 9,4 M€⁵. La moyenne entre 2017 et 2022 est de 8,7 M€. Afin de rendre compte de la dynamique scientifique de l'École, il conviendrait d'ajouter les contrats gérés par le CNRS, INRIA et l'Université Paris-Saclay⁶.

⁵ En 2021, quatre conventions de recherche totalisent près de la moitié du montant des contrats signés : deux ERC (2,9 M€), un EquipEx+ (2,0 M€) et une prestation (1,1 M€), soit au total 6,0 M€ sur les 13,1 M€.

⁶ gestion des conventions de recherche au 31/12/2022 (Labo-ENS désigne les activités du laboratoire exécutées au sein de l'ENS) :

- ENS : Centre Borelli, CEPS, LuMIn, LURPA
- CNRS : LBPA, MSH, PPSM, SATIE-ENS
- Université Paris-Saclay et INRIA (équipes-projet communes) : LMF
- ENS et CNRS selon l'employeur du porteur ou l'hébergeur : IDHES-ENS, ISP-ENS
- ENS et CentraleSupélec selon l'employeur du porteur ou l'hébergeur : LMPS
- ENS et ENSCI selon l'employeur du porteur ou l'hébergeur : CRD

Conventions de recherche : évolution du montant des contrats signés entre 2017 et 2022

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant des contrats de recherche signés	8,0 M€	7,4 M€	7,3 M€	6,9 M€	13,1 M€	9,4 M€

En 2022, trois chaires ont été signées totalisant un montant contractualisé pour les activités de recherche au 31/12/2022 de 2,5 M€ :

- chaire « Industrial data analytics and machine learning » (IDAML) avec la SNCF, Michelin, CEA et l'ENSIIE (reconduction avec changement de périmètre), financement pluriannuel à hauteur de 1,2 M€ ;
- chaire « Physique des lignes aériennes, modélisations, expériences et simulations » (PhLAMES) avec RTE (Réseau de transport d'électricité), montant contractualisé en 2022 de 0,4 M€ pour des activités de recherche gérées par l'École et aussi 0,4 M€ pour les activités de formation ;
- chaire « Évaluation de l'intégrité des fondations en béton pour le transport de l'électricité » (Heat Coffee), cofinancée à parts égales par RTE et l'ANR, montant total du financement : 2,0 M€, convention avec l'ANR signée en 2022 et, à date, convention avec RTE en cours de signature.

Ces trois chaires et un contrat européen (0,8 M€) représentent 36% (3,3 M€) du montant des contrats de recherche signés en 2022 (9,4 M€).

Le montant des subventions accordées pour les activités de recherche représente 70% du montant des financements contractualisés en 2022.

Le montant total des conventions contractualisées en 2022 pour la formation s'élève à 1,6 M€ contre 0,2 M€ les années précédentes. Au financement pour la formation de la chaire PhLAMES à hauteur de 0,4 M€ s'ajoutent celui obtenu dans le cadre du programme de formation en intelligence artificielle « SaclAI-School » de l'Université Paris-Saclay (projet sélectionné suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (CMA) à hauteur de 0,7 M€ (part École, financement total de 11 M€) et le financement par l'Université Paris-Saclay (Idex) de projets pédagogiques pour un montant de 0,3 M€ et de bourses à hauteur de 0,2 M€.

I.1.2/ Autorisations d'engagement et crédits de paiement

a/ Dépenses de masse salariale et ETPT : AE = CP = 72,5 M€ et ETPT = 1 434

Les dépenses de masse salariale de l'exercice 2022 s'élève à 72,5 M€ avec un nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé)⁷ de 1 434.

Après neutralisation de la prime de structuration (2,0 M€ versés en 2020, 0,3 M€ en 2021 et 18 k€ en 2022), les dépenses de masse salariale augmentent de + 3,2 M€ entre 2021 et 2022. Cette augmentation résulte avant tout de mesures réglementaires suite à l'inflation (augmentations du Smic et augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique) : + 2,0 M€, et aussi de l'augmentation des dépenses de personnel financées sur des conventions : + 0,7 M€.

La décomposition des ETPT des exercices 2021 et 2022 est donnée dans le tableau ci-après.

⁷ ETPT (équivalent temps plein travaillé) : unité de décompte tenant compte de la quotité de temps de travail et de la période d'activité sur l'année
ETP (équivalent temps plein) : photographie au 31/12 de l'effectif présent proratisé par la quotité de temps de travail

Équivalents temps plein travaillé (ETPT) : évolution entre 2021 et 2022

(C) = (A) + (B)

(A)

(B)

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond État en ETPT			Emplois financés hors SCSP en ETPT			Global en ETPT		
			2021	2022	Δ = 22-21	2021	2022	Δ = 22-21	2021	2022	Δ = 22-21
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants	Permanents	Titulaires	149	147	-2				149	147	-2
		CDI						4	5	1	
	Non permanents		83	73	-10			57	71	14	
Sous-total enseignants-chercheurs			232	221	-12			61	76	15	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			907	911	4				907	911	4
Biatss	Permanents	Titulaires	116	113	-3				116	113	-3
		CDI	16	17	1			7	8	1	
	Non permanents		46	45	-1			42	44	2	
Sous-total Biatss			177	175	-2			49	52	3	
Totaux			1 317	1 307	-10			110	128	18	
									Plafond global des emplois voté par le CA		
									1 427	1 434	7

Rappel du plafond des emplois fixé par l'État

1 452

L'augmentation du nombre d'ETPT enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants (+ 3) entre 2021 et 2022 résulte essentiellement de l'augmentation de l'activité contractuelle de recherche (+ 14) et de la mise en place des PhD Tracks en 2021 qui conduit transitoirement à un décalage entre le nombre de normaux bénéficiant de ce programme (bourse de 2 ans) et le nombre de contrats doctoraux accordés et à une diminution du nombre d'ETPT (- 9).

Le nombre total d'ETPT des personnels Biatss (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé) est stable entre les exercices 2021 et 2022 avec une augmentation du nombre de contractuels financés sur des conventions (+ 6) et une diminution du nombre des

personnels Biatss « ENS »⁸ suite aux difficultés de recrutement rencontrées par de nombreux établissements d’enseignement supérieur.

Le nombre d’ETPT des normaliens augmente entre 2021 et 2022 (+ 4).

L’évolution de la dépense de masse salariale et des ETPT entre 2021 et 2022 est analysée ci-après par type d’emplois.

■ Normaliens : 36,1 M€ et 911 ETPT

L’effectif des élèves fonctionnaires stagiaires reflète non seulement les recrutements de ces dernières années mais aussi les mouvements en cours de scolarité à l’initiative d’élèves (projet d’études ou césure) ou suite à un échec (congé pour insuffisance de résultat (CIR)) qui conduisent à une année de congé sans traitement (CST), les redoublements pour raisons médicales et les démissions à l’initiative d’élèves ou suite à une exclusion. Le détail des ETP (équivalent temps plein) par année entre 2017 et 2022 est précisé dans le tableau ci-après qui précise aussi le nombre d’ETPT ainsi que le nombre de normaliens en congé sans traitement.

Élèves fonctionnaires stagiaires rémunérés : évolution entre 2017 et 2022

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	$\Delta = 22-21$
ETP au 31/12	904	918	905	909	920	902	-18
1 ^{re} année	214	217	214	207	213	214	1
2 ^e année	212	222	233	251	257	243	6
3 ^e année	250	251	228	229	253	228	-25
4 ^e année	228	228	230	222	217	217	0
ETPT	882	903	909	904	907	911	4
CST au 31/12*	119	107	110	110	79	99	20

* CST : congé sans traitement

Le nombre d’ETPT d’élèves fonctionnaires stagiaires augmente légèrement (+ 4 ETPT) entre 2021 et 2022 : 911 en 2022 contre 907 en 2021 alors que le nombre d’ETP au 31/12 diminue fortement (– 18 ETP) : 920 en 2021 et 902 en 2022. L’écart entre le nombre d’ETP au 31/12 et le nombre d’ETPT

⁸ personnels dit « ENS » : enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et Biatss hors personnels financés sur des conventions ou prestations de formation continue

en 2022 est notamment dû à l'augmentation (+ 20) du nombre de normaliens en congé sans traitement (CST) : 79 au 31/12/21 et 99 au 31/12/2022. L'augmentation provient essentiellement de normaliens en congé sans traitement entre la 3^e et 4^e année (47 en 2021 et 65 en 2022).

La fluctuation importante entre les flux entrant et sortant de normaliens en congé sans traitement impacte fortement la masse salariale (à la hausse ou à la baisse) : par exemple, pour un écart de + 20 entre les flux entrant et sortant en année n, l'impact sur la masse salariale s'élève sur la fin d'exercice à + 0,3 M€ (4 mois).

Comme les années précédentes, des démissions ou départs anticipés de normaliens en cours de scolarité sont enregistrés : 19 en 2022 dont 13 entre septembre et décembre.

Aux 902 normaliens rémunérés au 31/12/2022 s'ajoutent 28 normaliens boursiers (normaliens élèves à titre étranger et normaliens étudiants du programme PhD Track ou de la « voie égalité des chances »), soit au total 930 normaliens financés par l'École.

La dépense de masse salariale des normaliens de l'exercice 2022 s'élève à 36,1 M€ et elle augmente de + 1,8 M€ dont 1,5 M€ au titre des mesures réglementaires pérennes suite à l'inflation : augmentations du Smic et augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. L'évolution de la dépense est reportée dans le tableau qui suit, de même que le taux d'exécution.

Masse salariale des normaliens : évolution entre 2021 et 2022 et exécution 2022

Exercice	2021	BR 2022	2022	$\Delta = 22-21$	22-BR22	taux exécution
Masse salariale des normaliens	34,3 M€	36,4 M€	36,1 M€	1,8 M€	-0,3 M€	99%

Les augmentations sont détaillées ci-après :

- mesures réglementaires pérennes suites à l'inflation : + 1 491 k€ ainsi répartis :
 - augmentations de la valeur du Smic : + 875 k€ (mesure financée en 2022 à hauteur de 400 k€, à date financement non pérenne) ;
 - augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 : + 616 k€ (mesure non financée en 2022 et financée à partir de 2023) ;
- autres mesures réglementaires : + 128 k€ avec :
 - indemnité inflation : + 92 k€ (mesure ponctuelle en 2022 et financée) ;

- participation employeur à la complémentaire santé : + 31 k€ (mesure mise en place à partir de 2022 et financée, contribution employeur à hauteur de 15 € par mois), seuls 19% des normaliens ont demandé à en bénéficier ;
- allocation retour à l'emploi (ARE) : + 5 k€ (83 k€ versés en 2022) ;
- flux des entrées et des sorties correspondant à l'évolution des effectifs : + 137 k€ ;
- ajustement entre exercices suite à un décalage de versement en 2022 de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des normaliens recrutés en 2021 : + 46 k€.

Le taux d'exécution de la dépense de masse salariale des normaliens est de 99%. La sous-exécution (– 0,3 M€) est due à quelques situations administratives d'élèves normaliens non statuées lors de l'élaboration du budget rectificatif de fin d'exercice (4) ainsi qu'à une surestimation des charges patronales en 2022.

■ Personnels « ENS »⁹ : 32,4 M€ et 436 ETPT

Le nombre d'ETPT des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires a diminué de – 2 entre 2021 et 2022 suite à des départs (7) en cours d'exercice non prévus lors de l'arbitrage de la campagne d'emplois à l'automne 2021, départs provisoires (détachements ou disponibilités) ou départs définitifs (mutations ou départs anticipés).

Le nombre de enseignants-chercheurs non permanents et doctorants sur le plafond État a diminué de – 10 ETPT essentiellement suite à la mise en place du programme PhD Track qui crée temporairement un décalage entre le nombre de bourses accordées et le nombre de contrats doctoraux accordés (– 9 ETPT).

Le nombre total d'ETPT des personnels Biatss « ENS » diminue entre 2021 et 2022 de – 5 suite aux difficultés de recrutement rencontrées par de nombreux établissements d'enseignement supérieur, avec la ventilation suivante : – 3 titulaires, + 2 CDI et – 4 CDD. Le recours à des personnels intérimaires suite à des postes vacants, notamment de gestionnaires de département d'enseignement et de recherche, donne lieu à une dépense de fonctionnement et minore la dépense de masse salariale.

⁹ personnels « ENS » : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et Biatss hors personnels financés sur des conventions ou prestations de formation continue

Des congés longs pour maladie (6 au 31/12/2022) impactent le nombre d'ETPT et la dépense de masse salariale.

Après neutralisation de la prime de restructuration (2,0 M€ versés en 2020, 0,3 M€ en 2021 et 18 k€ en 2022), la dépense de masse salariale des personnels « ENS » s'élève à 32,4 M€ en 2022 et est en augmentation de + 0,7 M€ dont + 0,6 M€ au titre de mesures réglementaires suite à l'inflation. L'évolution de la dépense est reportée dans le tableau qui suit, de même que le taux d'exécution qui est de 99% (sous-exécution à hauteur de 0,4 M€).

Masse salariale « ENS » hors prime de restructuration : évolution entre 2021 et 2022 et exécution 2022

Exercice	2021	BR2 2022	2022	$\Delta = 22-21$	22-BR22	taux exécution
Masse salariale « ENS »*	31,7 M€	32,8 M€	32,4 M€	0,7 M€	-0,4 M€	99%

* personnels « ENS » : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et Biatss hors personnels financés sur des conventions ou prestations de formation continue

Les évolutions sont détaillées ci-après :

- mesures réglementaires suites à l'inflation : + 585 k€ ainsi répartis :
 - augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 : + 490 k€ (mesure non financée en 2022 et financée à partir de 2023 pour les personnels sous plafond État) ;
 - augmentations de la valeur du Smic : + 64 k€ (mesure non financée) ;
 - indemnité inflation : + 31 k€ (mesure ponctuelle en 2022 et financée) ;
- autres mesures réglementaires : + 289 k€ dont :
 - loi programmation recherche (LPR) : + 198 k€ correspondant à la refonte indemnitaire des enseignants-chercheurs et enseignants du 2nd degré, à la revalorisation des contrats doctoraux et à la revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie C (mesures financées) ;
 - participation employeur à la complémentaire santé : + 47 k€ (mesure mise en place à partir de 2022 et financée, contribution employeur à hauteur de 15 € par mois, près de 50% des personnels « ENS » ont demandé à en bénéficier ;
 - indemnité de télétravail (mesure non financée), prime des maîtres d'apprentissage, PPCR (parcours professionnel carrière rémunération)

et revalorisations de grille (mesures financées) : + 45 k€ au total (mesures partiellement financées) ;

- glissement vieillesse technicité positif (GVT positif)¹⁰ prenant en compte les avancements d'échelon et de grade ainsi que les promotions de corps (GVT négatif comptabilisé avec les flux de personnels, mesure non financée) : + 311 k€ ;
- flux des entrées et des sorties correspondant aux départs (impact à la baisse) et aux recrutements d'agents (impact à la hausse) : – 597k€ ;
- autres ajustements (hors prime de restructuration) : + 122 k€.

■ Personnels financés sur des conventions et prestations de formation continue : 4,1 M€, 87 ETPT

L'augmentation de l'activité contractuelle (laboratoires de recherche gérés par l'École et autres entités de l'École) se traduit par une augmentation des effectifs financés dans ce cadre (+ 20 ETPT dont + 6 pour des personnels Biatss) et de la dépense de masse salariale associée qui s'élève à 3,8 M€ (+ 742 k€, + 24%).

Le montant des dépenses relatives à la formation continue est stable : 0,3 M€ (– 37 k€).

La sous-consommation des crédits est due à une surévaluation des dépenses de l'activité contractuelle et une activité de la formation continue en deçà de celle prévue.

L'évolution de la masse salariale entre 2021 et 2022 est résumée sur le graphe qui suit.

¹⁰ Pour expliquer l'évolution de la masse salariale liée à la structure d'emplois le glissement vieillesse technicité (GVT) est introduit. Il se décompose en :

- effet glissement (G) : impact des flux entrant et sortant, c'est-à-dire du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale. Les entrants sont en moyenne plus jeunes et rémunérés à un niveau moins élevé. L'effet des entrants est donc en général négatif sur l'évolution générale de la masse salariale. Cet effet est le plus soumis à la politique de l'établissement ;
- effet vieillesse (V) : impact sur l'évolution de la masse salariale des changements de rémunération, dus au déroulement normal de carrière dans le métier suite à l'ancienneté, et qui se traduit par un avancement sur grille indiciaire ;
- effet technicité (T) : impact sur l'évolution de la masse salariale des changements de grade ou de corps et/ou de l'acquisition de compétences nouvelles, ces changements sont en général validés suite à un concours ou un examen professionnel.

Le GVT dû au glissement est comptabilisé avec les flux des personnels. Ce que l'on entend par GVT dans la présentation correspond à l'effet vieillesse et l'effet technicité, encore appelée « GVT positif » et qui traduit l'augmentation de la masse salariale du fait de la progression des agents dans leurs grilles indiciaires (changements d'échelon, de grade ou de corps).

Mesures ayant un impact sur la masse salariale en décaissement entre 2021 et 2022



■ Synthèse

Les tableaux ci-dessous reprennent des données de masse salariale évoquées précédemment. La masse salariale des normaliens représente près de la moitié de la dépense totale de masse salariale.

Masse salariale en décaissement : ventilation de l'évolution entre 2021 et 202

Exercice	2021		2022		$\Delta = 22-21$	
	(a)	poids	(b)	poids	(c)=(b)-(a)	(c)/(a)
Normaliens	34,3 M€	49%	36,1 M€	50%	1,8 M€	5%
Personnels « ENS »	32,0 M€	46%	32,4 M€	45%	0,4 M€	1%
Conventions	3,1 M€	4%	3,8 M€	5%	0,7 M€	24%
Formation continue	0,3 M€	0%	0,3 M€	0%	0,0 M€	-12%
Total	69,7 M€	100%	72,5 M€	100%	2,9 M€	4%

* personnels « ENS » : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, doctorants et Biatss hors personnels financés sur des conventions ou prestations de formation continue

Masse salariale en décaissement « ENS » : ventilation par catégorie

Exercice	2022
Personnels académiques	18,5 M€ 57%
Doctorants	2,0 M€ 6%
Biatss	11,9 M€ 37%
Total	32,4 M€ 100%

Le taux d'exécution (98%) est détaillé par typologie d'emploi dans le tableau qui suit.

Masse salariale en décaissement : ventilation de l'exécution 2022

Exercice	BR 2022	2022	22-BR 22	taux exécution
Normaliens	36,4 M€	36,1 M€	-328 k€	99%
Personnels « ENS »	32,8 M€	32,4 M€	-367 k€	99%
Conventions	4,7 M€	3,8 M€	-864 k€	81%
Formation continue	0,4 M€	0,3 M€	-96 k€	73%
Total	74,2 M€	72,5 M€	-1 654 k€	98%

Suite à l'inflation, le Smic et la valeur du point d'indice ont été augmentés. L'impact est repris ci-après.

Au 1^{er} juillet 2022, la valeur du point d'indice a été augmentée de + 3,5%. Cette augmentation concerne l'ensemble des agents publics, qu'ils soient titulaires ou contractuels, avec rémunération par référence à un indice ou au forfait. Cette augmentation a un impact sur la rémunération principale mais également sur une partie des rémunérations accessoires indexées sur la valeur du point (par exemple, indemnité de résidence, supplément familial de traitement et taux de l'heure complémentaire). Cette mesure n'a pas été financée en 2022 (et l'est à partir de 2023 pour les personnels sous plafond État) et son impact s'élève à 1,1 M€.

Au 1^{er} janvier 2022 ainsi qu'au 1^{er} mai 2022, l'augmentation du Smic s'est traduite par un relèvement de l'indice minimum de la fonction publique (évolution de l'indice majoré de 340 à 343 pour l'échelon 1, de 342 à 343 pour l'échelon 2 puis à 352 pour les 2 échelons) avec un impact sur la rémunération de tous les élèves normaliens ainsi que sur la rémunération d'une partie des personnels de catégorie B et C, titulaires et contractuels. En 2021, une augmentation du Smic avait conduit à augmenter l'indice d'une partie des personnels dont les normaliens de 1^{re} année. L'augmentation du Smic est une mesure qui concerne majoritairement les normaliens et, à date, n'est pas financée ; cependant une compensation à titre exceptionnel a été accordée en 2022 à hauteur de 0,4 M€ pour une dépense de 0,9 M€.

Le montant des augmentations est reporté dans le tableau qui suit. L'inflation pèse sur le compte de résultat de l'exercice 2022 à hauteur de 1,6 M€.

Impact de l'augmentation du Smic et du point d'indice

	2021	2022	Total
Normaliens			
	Smic	+ 0,1 M€	+ 1,0 M€
	point d'indice		
	sous-total	+ 0,1 M€	+ 1,6 M€
Personnels « ENS »	Smic	+ 0,0 M€	+ 0,1 M€
	point d'indice		
	sous-total	+ 0,0 M€	+ 0,6 M€
Dépense totale	Smic	+ 0,1 M€	+ 1,0 M€
	point d'indice		
	total	+ 0,1 M€	+ 2,1 M€
Soutien exceptionnel en fin d'exercice		+ 0,4 M€	+ 0,4 M€
Reste à charge de l'ENS	0,1 M€	+ 1,6 M€	1,7 M€

■ Évolution de la masse salariale « ENS » et des ETP hors normaliens entre 2017 et 2022

L'évolution de la masse salariale entre 2017 et 2022 des personnels « ENS » hors prime de structuration (financée sur les réserves de l'établissement, montant total : 2,3 M€) est présentée le tableau ci-dessous puis analysée par phénomènes à l'origine ces variations. Les décaissements augmentent de + 1,2 M€ entre 2017 et 2022.

Masse salariale « ENS » : évolution entre 2017 et 2022 hors prime de restructuration

xercice (n)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	$\Delta = 22-17$
Personnels « ENS »	31,2 M€	30,6 M€	31,8 M€	30,8 M€	31,7 M€	32,4 M€	1,2 M€
Augmentation entre n-1 et n		-0,6 M€	1,2 M€	-1,0 M€	0,9 M€	0,7 M€	

Les principaux facteurs d'évolution sont analysés selon leur nature et les données sont reportées dans le tableau qui suit.

Principaux postes d'évolution de la masse salariale « ENS » entre 2018 et 2022 hors prime de restructuration

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	Total
GVT positif	0,3 M€	0,3 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,3 M€	1,5 M€
Mesures réglementaires	0,2 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,9 M€	1,4 M€
Entrées-sorties	-0,8 M€	0,1 M€	-0,1 M€	0,1 M€	-0,6 M€	-1,4 M€
Mesures de l'établissement		0,2 M€				0,2 M€
Ajustements	-0,4 M€	0,5 M€	-1,2 M€	0,3 M€	0,1 M€	-0,6 M€
Total	-0,6 M€	1,2 M€	-1,0 M€	0,9 M€	0,7 M€	1,2 M€

Le glissement vieillesse technicité (GVT) positif du fait des avancements et des promotions des titulaires est important. Sur 5 ans, il s'élève à + 1,5 M€ et a été financé à hauteur de 0,1 M€ sur la période (en 2018).

Les flux des entrées et des sorties correspondent à l'impact du renouvellement des personnels sur la masse salariale. Cet effet est le plus souvent soumis à la politique de l'établissement. L'effet cumulé des entrées et des sorties entre 2017 et 2022 est négatif et s'élève à - 1,4 M€. Cette diminution correspond à la politique prudentielle de l'École, mais aussi aux effets de la pyramide des âges (54 départs en retraite entre 2018 et 2022), et à l'évolution de la structure d'emplois des personnels Biatss (plus de personnels contractuels).

Les mesures réglementaires, incluant l'harmonisation à d'autres personnels, intervenues sur la période considérée contribuent à l'augmentation de la dépense de masse salariale pour un montant de + 1,4 M€. À ce montant, il faut ajouter les augmentations du Smic pour les personnels et la mise en place de l'indemnité de télétravail, mesures qui ne sont pas financées. La dépense de l'exercice 2022 s'élève à 0,1 M€.

Les mesures à l'initiative de l'établissement correspondent à la mise en place en 2019 de la politique indemnitaire des personnels Biatss dans le cadre de la RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, mesure non financée).

La rubrique « Ajustements » correspond essentiellement à des variations dues à des décalages de calendrier (par exemple, des indemnités de jury de concours ou des heures complémentaires de 2021 ont été payées en 2022), et à des moindres dépenses sur un exercice réintroduites les exercices suivants (par exemple, en 2020, suite la crise il n'y a pas eu d'épreuves orales des concours de recrutement en 1^{re} année, moins d'heures complémentaires, de vacations et de professeurs invités et ces dépenses ont été réintroduites depuis, et en 2021 et 2022, la dépense de masse salariale

est minorée suite à la mise en place du programme PhD Track).

L'ensemble de ces éléments conduit à maintenir une politique RH aussi dynamique que la prudence le permet. Ils peuvent aussi engager l'École dans une réflexion sur le poids de l'offre de formation.

L'évolution des ETP hors normaliens (personnels « ENS » et financés sur conventions et prestations de formation continue) entre 2017 et 2022 est présentée le tableau qui suit.

ETP hors normaliens entre 2017 et 2022

Statut / Filière / Corps		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ = 22-17
Titulaire		309	294	282	267	263	259	-50
Enseignant (E), enseignant-chercheur (EC)		150	153	153	150	149	148	-2
Professeur des universités		53	54	52	49	52	49	-4
Maitre de conférences		62	63	63	65	60	64	2
Professeur agrégé, Ensam, EPS, AGPR		35	37	39	36	37	35	0
Biatss		159	140	129	117	114	111	-48
DGS, agent comptable		2	1	2	2	2	1	-1
Infirmier		1	1	1	1	1	1	0
Conservateur de bibliothèque		1	1	1	1	1	1	0
Bibliothèque assistant		1	1	1	1	1	1	0
Magasinier bibliothèque		2	2	2	2	2	2	0
Attaché		4	3	4	3	3	3	-1
Secrétaire d'administration		7	4	3	2	2	2	-5
Adjoint administratif		6	6	5	5	4	3	-3
Ingénieur de recherche		6	6	7	7	7	7	2
Ingénieur d'études		23	22	19	18	20	24	0
Assistant ingénieur		11	9	10	11	13	13	2
Technicien		39	37	33	29	30	24	-15
Adjoint technique		56	48	42	35	29	30	-27
Non Titulaire		202	210	223	242	270	262	60
E, EC, chercheur, doctorant, ATER, PAST		128	129	126	140	156	150	22
Ater, lecteur		8	8	8	9	11	10	2
Doctorant		80	83	82	90	91	90	10
Chercheur contractuel, post-doctorant		37	34	34	39	49	44	7
Enseignant contractuel		0	0	1	1	4	5	5
Professeur associé, professeur invité		3	4	3	1	2	2	-2
Biatss et apprenti		74	81	97	103	114	112	38
Biatss A contractuel		36	44	48	52	58	54	18
Biatss B contractuel		16	20	30	33	34	37	21
Biatss C contractuel		22	17	17	15	17	16	-6
Apprenti			1	3	3	5	5	5
Total		511	504	505	509	533	521	11

L'effectif des personnels académiques titulaires entre 2017 et 2022 est relativement stable (150 en moyenne). La structure des emplois de personnels Biatss évolue fortement sur la même période :

- – 48 titulaires et + 38 contractuels, auxquels il faut ajouter 5 apprentis ;
- tous statuts confondus, – 35 personnels de catégorie C, + 20 personnels de catégorie A, effectif des personnels de catégorie B stable.

Il est à noter que des prestations d'exploitation du bâtiment sur le campus de Gif-sur-Yvette ont été externalisées, que des mises à disposition de personnel font l'objet de remboursement au profit des établissements employeurs et que, comme indiqué précédemment, le nombre de personnel Biatss financés sur des conventions est en augmentation (+ 6 ETPT entre 2021 et 2022).

b/ Fonctionnement hors masse salariale : AE = 18,6 M€ et CP = 19,6 M€

Le montant des crédits de fonctionnement et d'investissement exécutés en 2021 et 2022 est rappelé ci-dessous ainsi que celui inscrit au budget prévisionnel.

Autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) : évolution entre 2021 et 2022

Exercice	AE			CP		
	2021	2022	$\Delta = 22-21$	2021	2022	$\Delta = 22-21$
Fonctionnement	16,1 M€	18,6 M€	2,6 M€	17,6 M€	19,6 M€	2,0 M€
Investissement	2,6 M€	3,0 M€	0,4 M€	3,8 M€	3,0 M€	-0,7 M€

Autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) : exécution 2022

Exercice	AE			CP		
	BR 2022	2022	22-BR22	BR 2022	2022	22-BR22
Fonctionnement	23,2 M€	18,6 M€	-4,5 M€	23,1 M€	19,6 M€	-3,5 M€
Investissement	4,8 M€	3,0 M€	-1,8 M€	3,5 M€	3,0 M€	-0,5 M€
						taux exécution
						85%
						87%

Le montant des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à 18,6 M€ en AE et à 19,6 M€ en CP. Une part importante de ces dépenses correspond aux contrats doctoraux spécifiques pour normatiens (38% du montant des CP consommées en 2022).

La décomposition des dépenses de fonctionnement est donnée ci-dessous.

■ **Contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) : AE = 7,5 M€ et CP = 7,5 M€**

En régime permanent le montant des dépenses pour les CDSN devrait être autour les 9 M€. Malgré une meilleure exécution de ce poste en 2022 par rapport à 2021 (+ 1,4 M€ en AE et + 1,1 M€ en CP), une sous-consommation des crédits est constatée : - 2,1 M€ en AE et - 1,1 M€ en CP. La non-revalorisation du financement des CDSN à hauteur de la dépense a conduit à des incompréhensions de la part des établissements employeurs et ralenti la signature des conventions de versement des fonds.

Le bilan du cumul de la consommation des crédits au 31/12/2022 est reporté dans le tableau ci-dessus. Les crédits de paiement sous-consommés (9,1 M€) abondent la trésorerie de l'établissement en attendant que les fonds soient versés. La sous-consommation n'impacte pas le compte de résultat dans la mesure où des charges à payer sont comptabilisées.

CDSN : bilan des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP)

CDSN	AE		CP	
	consommation au 31/12/2022	reste à engager au 31/12/2022	consommation au 31/12/2022	reste à verser au 31/12/2022
	39,4 M€	15,5 M€	29,4 M€	9,1 M€
				16,4 M€

■ **Formation et aides aux étudiants : AE = 1,6 M€ et CP = 1,1 M€**

Les dépenses pour la formation et les aides aux étudiants s'élèvent à 1,6 M€ en AE et à 1,1 M€ en CP ainsi décompté :

- dotation des départements et taxe d'apprentissage : 0,3 M€ en AE et en CP ;
- bourses (normaliens à titre étranger, PhD Track, plan égalité et étudiants) et aides à la mobilité sortante des normaliens : 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP (une partie étant financée dans le cadre du programme Erasmus, du Labex DigiCosme et du mécénat), montant qui est en augmentation entre 2021 et 2022 (+ 0,3 M€ en AE et + 0,1 M€ en CP) en raison d'un nombre plus important de normaliens à titre étranger et de normaliens bénéficiaires du programme PhD Track ;
- activités transverses du diplôme et insertion professionnelle : 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- conventions (hors bourses) : 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;

- concours (dont gestion par le service informatique de l'Institut national polytechnique de Toulouse et remboursement à des Écoles partenaires) : 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- formation continue : 0,1 M€ en AE et en CP.

L'exécution est inférieure à la prévision de – 0,3 M€ en AE et – 0,4 M€ en CP en raison notamment des délais nécessaires à l'établissement des bilans financiers des concours.

■ **Recherche : AE = 2,5 M€ et CP = 2,6 M€**

Les dépenses pour la recherche s'élèvent à 2,5 M€ en AE et à 2,6 M€ en CP avec la décomposition suivante :

- dotation et dispositifs incitatifs : 0,5 M€ en AE et 0,7 € en CP ;
- conventions de recherche : 2,0 M€ en AE et 1,9 M€ en CP, soit + 0,6 M€ en AE et en CP par rapport à 2021.

Les crédits prévus au titre des contrats de recherche ont été surestimés à hauteur de – 1,0 M€ en AE et – 1,1 M€ en CP. Ces dépenses sont reportées sur les exercices suivants.

■ **Dépenses d'exploitation et de maintenance : AE = 4,5 M€ et CP = 5,6 M€**

L'année 2022 est la première avec un fonctionnement « normal » du bâtiment que ce soit pour les activités de recherche ou celles de formation (installation sur le Campus de Gif en 2020 et activité partielle en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire).

La maîtrise de la consommation d'énergie constitue une des dimensions du plan de sobriété énergétique de l'établissement (conseil d'administration du 9 décembre 2022). Une meilleure prise en main du bâtiment et un réglage de la température de chauffage à 19° alliés à un automne doux ont conduit à une baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage entre 2021 et 2022 de – 22% (–15% en janvier 2023 par rapport à janvier 2022). Malgré une augmentation de l'activité entre 2021 et 2022, la consommation d'électricité est quasi-stable (+ 1%). Le bilan des consommations entre 2020 (année de réception du bâtiment) et 2022 est donné dans le tableau ci-après.

Énergie : évolution de la consommation entre 2020 et 2022

Exercice	2020	2021	2022 (a)	$\Delta = 23-21$	% (a/ Δ)
Chauffage (kWh)	5 728	6 033	4 701	-1 332	-22%
Refroidissement (kWh)	1 241	975	1 439	464	48%
Electricité (kWh)	4 364	5 542	5 572	30	0,5%

À date, le fournisseur de chauffage n'a pas transmis les factures des mois d'octobre, novembre et décembre 2022. Ainsi le bilan définitif des dépenses d'énergie de l'exercice 2022 ne peut pas être effectué. Au vu des éléments disponibles, l'impact de l'inflation est évalué à 0,6 M€.

Le montant des décaissements relatifs à l'exploitation et la maintenance du bâtiment augmentent entre 2021 et 2022 de + 0,6 M€ en CP dont 0,5 M€ au titre de factures de fluides des exercices 2020 et 2021. La ventilation par postes des CP de 2021 et 2022 est donnée dans le tableau qui suit.

Crédits de paiement relatifs à l'exploitation et de maintenance du bâtiment : évolution entre 2021 et 2022

Exercice	CP		
	2021	2022	$\Delta = 22-21$
Fluides	1,3 M€	1,9 M€	0,6 M€
Maintenance et entretien	2,2 M€	2,6 M€	0,4 M€
Gardiennage	0,7 M€	0,5 M€	-0,1 M€
Autres dont dépenses mutualisées	0,2 M€	0,3 M€	0,1 M€
Installation	0,5 M€	0,2 M€	-0,3 M€
Total	5,0 M€	5,6 M€	0,6 M€

L'augmentation du poste « Maintenance et entretien » est due au fait que certains contrats n'ont commencé que courant 2021, prenant la suite de la garantie de parfait achèvement. Les dépenses mutualisées correspondent notamment aux distributeurs de boisson des café-labs, à la conciergerie et au papier pour les de copieurs multifonction. Les dernières dépenses de fonctionnement générées par l'installation d'équipements scientifiques suite au déménagement s'élèvent à 0,2 M€ en 2022.

L'enveloppe des AE est sous-consommée à hauteur de – 0,1 M€ et celle des CP est surconsommée à hauteur de + 0,3 M€.

■ **Dépenses d’informatique : 0,8 M€ (AE = CP)**

Les dépenses d’informatique sont en diminution par rapport à 2021 (– 0,3 M€ en AE et – 0,5 M€ en CP) et elles présentent une sous-consommation (– 0,3 M€ en AE et CP) qui est due au retard pris dans la finalisation du marché de maintenance audiovisuelle et aux délais de livraison allongés depuis la crise sanitaire.

■ **Équipements mutualisés : AE = 0,2 M€ et CP = 0,1 M€**

La contribution de l’ENS aux équipements mutualisés (Mésocentre de calcul Fusion-Ruche, Plaine des sports, Centre de Langues et Lumen) est comptabilisée sur la base des conventions finalisées au 31/12/2022. Le retard pris dans la livraison du Lumen, la signature de conventions et les appels de fonds conduit à une sous-consommation des AE à hauteur de – 0,3 M€ et des CP de – 0,4 M€.

■ **Autres dépenses : AE = 1,5 M€ et CP = 1,9 M€**

Ce poste regroupe les dépenses récurrentes de l’établissement non listées ci-dessus :

- remboursement de mises à disposition de personnel et de missions d’enseignement : AE = CP = 0,2 M€ ;
- documentation électronique et papier et abonnements à des revues : AE = 0,3 M€ et CP = 0,5 M€ dont 0,2 M€ de CP pour le compte des partenaires du groupement de commande, qui remboursent les sommes avancées par l’ENS ;
- dispositifs d’accompagnement des personnels, dont les navettes, le FIPHP (fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), prise en charge du coût de la formation des apprentis et renforcement de la formation des personnels : AE = CP = 0,6 M€ ;
- adhésions et cotisations à des organismes d’intérêts général : AE = CP = 0,1 M€ ;
- autres dépenses dont communication et risques juridiques : AE = 0,3 M€ et CP = 0,5 M€.

La sous-exécution constatée par rapport à la prévision est de – 0,6 M€ en AE et CP. En effet, des renouvellements de conventions de mises à disposition des personnels ou pour des missions d’enseignement n’ont pas été finalisées dans les délais pour qu’elles soient prises en charge (– 0,3 M€ en AE et – 0,4 M€ en CP). En outre, le retard pris dans la rédaction du cahier des charges relatif au renouvellement du site Web de l’École reporte la dépense sur l’exercice 2023 (AE = – 0,1 M€).

c/ Investissement : AE = 3,0 M€ et CP = 3,0 M€

▪ Recherche et formation : AE = 2,4 M€ et CP = 2,5 M€

Le montant des AE et CP pour des équipements destinés à la formation et la recherche s'élèvent respectivement à 2,4 M€ et 2,5 M€. Un laser, un microscope, une plateforme de micro-usinage et une machine à essais, ainsi que des ordinateurs ont notamment été achetés.

Le montant des investissements financés sur des contrats de recherche s'élève à 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP. Les succès obtenus dans le cadre des appels à projets Paris-Saclay ont permis d'investir dans les départements à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,1 M€ CP.

Le fonds « Foster » a été sollicité pour financer les derniers équipements dans le cadre de l'installation : AE = 0,4 M€ et CP = 0,5 M€.

Enfin, l'enveloppe récurrente des départements d'enseignement et recherche et des unités de recherche a permis de financer des investissements scientifiques à hauteur de 0,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

Le niveau d'engagement en 2022 est similaire à celui de 2021 (2,4 M€ d'AE). En revanche le montant des CP diminue, traduisant la fin des opérations liées au programme « Foster » (-0,5 M€ en CP).

L'écart entre la prévision et l'exécution est de -1,1 M€ en AE et de +0,1 M€ en CP.

▪ Bâtimentaire et informatique : AE = 0,6 M€ et CP = 0,5 M€

Le montant des équipements bâtimentaires et informatiques s'élève à 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP. Le montant des AE augmente de +0,4 M€ par rapport à 2021 en raison notamment du financement spécifique reçu dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG). En revanche, le montant des CP diminue de -0,2 M€.

La sous-consommation des crédits par rapport à la prévision est de -1,1 M€ en AE et de -0,6 M€ en CP. En effet, la période de transition de la gouvernance de l'École a conduit à différer le projet d'informatique bâtimentaire (audiovisuel) compte tenu de son incidence financière pluriannuelle.

I.1.3/ Bilan des dépenses exceptionnelles d'installation

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle ambitieuse à travers le fonds stratégique mutualisé « Foster »

et elle a investi un montant important sur ses fonds propres (4,3 M€ d'AE d'investissement au 31/12/2022). La charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais permet, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir.

Depuis 2021, la politique pluriannuelle d'investissement (PPI) s'appuie sur les besoins exprimés lors du dialogue annuel de gestion entre la présidence et les entités, avec une incitation au co-financement et une approche globale, prenant en compte le coût de fonctionnement et de maintenance des équipements ainsi que les besoins en ressources humaines et les travaux d'installation.

L'ensemble des opérations exceptionnelles de transfert et d'installation dans le nouveau bâtiment, entièrement financé sur les fonds propres de l'établissement, s'élève au 31 décembre 2022 à 21,1 M€ d'AE dont 4,6 M€ directement pour les activités de formation et recherche. Le solde des marchés d'équipements à finaliser dans ce cadre en 2023 s'élève à 0,2 M€.

Dépenses exceptionnelles d'installation hors équipements scientifiques : cumul des AE et CP

Exercice	Cumul au 31/12/2022	
	AE	CP
Masse salariale – prime	2,3 M€	2,3 M€
Fonctionnement	12,4 M€	11,9 M€
déménagement	4,3 M€	4,3 M€
double site	1,2 M€	1,2 M€
meublier	4,7 M€	4,7 M€
informatique	1,2 M€	0,9 M€
travaux du preneur	0,6 M€	0,6 M€
divers (communication...)	0,3 M€	0,3 M€
Investissement	1,8 M€	1,7 M€
meublier	0,6 M€	0,6 M€
informatique	0,9 M€	0,9 M€
travaux du preneur	0,2 M€	0,2 M€
Total	16,5 M€	15,9 M€

Dépenses d'équipements scientifiques et petits matériels pour la formation et le recherche
dans le cadre du programme « Foster » : cumul des AE et CP

Exercice	Cumul au 31/12/2022	
	AE	CP
Fonctionnement	0,3 M€	0,3 M€
Investissement	4,3 M€	4,1 M€
Total	4,6 M€	4,4 M€

I.2/ Budget en droits constatés

La présentation du budget en droits constatés¹¹ permet d'avoir des éléments complémentaires sur l'activité de l'établissement par rapport au budget en encaissements et en décaissements.

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) en droits constatés est identique à celui encaissé même si des dépenses sont prévues sur les exercices suivants (par exemple, soutien au titre de la hausse des dépenses énergétiques de 2023). Les recettes enregistrées sur les activités contractuelles retracent leur degré d'avancement et diffèrent donc des encaissements.

Le montant des dépenses de masse salariale diffère du montant des dépenses décaissées car il prend en compte les charges à payer ainsi que les passifs sociaux (par exemple, compte épargne temps et congés annuels). Des charges à payer de fonctionnement sont également prises en compte (par exemple, reversement à effectuer aux établissements employeurs de normaliens ayant obtenu un CDSN et fluides consommés fin 2022).

Des opérations pour ordre relatives aux amortissements (qui valorisent l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années), aux provisions et aux reprises de provision impactent également le budget en droits constatés. Par exemple, en 2022, la reprise d'une partie de la dépréciation des créances relatives aux ruptures d'engagement décennal qui a été constatée les exercices précédents afin de faire face à des impayés engendrer un produit en 2022, la dépréciation étant une charge l'année où elle a été passée qui a impacté à la baisse le compte de résultat.

Le budget rectificatif de fin d'exercice a permis d'ajuster les dépenses (taux d'exécution de 97% pour les charges) et les recettes (taux d'exécution des produits de 99%). La différence de 2 points entre les taux d'exécution conduit à un excédent de + 1,0 M€, montant qui est supérieur à celui prévu au budget rectificatif (- 0,1 M€).

¹¹ Le budget en droits constatés correspond au rattachement à un exercice budgétaire (une année civile) des dépenses et des recettes dès la naissance du fait générateur, qu'elles aient été payées ou perçues les années précédentes ou qu'elles le soient les exercices suivants. Les dépenses non décaissables (sans impact sur la trésorerie) sont prises en compte : amortissements (qui valorisent l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années), provisions, dépenses réalisées en attente de factures, de même que les recettes non encaissables : recettes d'amortissement, reprises sur provision et recettes en attente d'encaissement. Le budget en droits constatés permet d'obtenir une vision de l'état prévisionnel de la situation patrimoniale de l'établissement.

Compte de résultat prévisionnel							
Charges				Produits			
	2021	2022	Δ = 22–21		2021	2022	Δ = 22–21
Personnel	69,8 M€	72,3 M€	2,6 M€	Subventions de l'État	85,6 M€	87,2 M€	1,6 M€
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23,2 M€	24,8 M€	1,6 M€	Autres subventions	2,8 M€	3,3 M€	0,5 M€
				Autres produits	9,3 M€	7,7 M€	-1,7 M€
Total des charges	92,9 M€	97,2 M€	4,2 M€	Total des produits	97,7 M€	98,2 M€	0,5 M€
Résultat prévisionnel : bénéfice	4,8 M€	1,0 M€		Résultat prévisionnel : perte			
Total	97,7 M€	98,2 M€		Total	97,7 M€	98,2 M€	

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)				
	2021	2022	Δ = 22-21	
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	4,8 M€	1,0 M€	-3,7 M€	
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,4 M€	2,6 M€	0,3 M€	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,7 M€	0,6 M€	-0,1 M€	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	
= CAF ou IAF	5,9 M€	2,4 M€	-3,5 M€	

Tableau de financement							
Emplois			Ressources				
	021	2022	Δ = 22-21		2021	2022	Δ = 22-21
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	5,9 M€	2,4 M€	
Investissements	3,8 M€	3,0 M€	-0,7 M€	Financement de l'actif par l'État	0,7 M€	0,9 M€	0,2 M€
				Financement de l'actif par des tiers	0,3 M€	0,5 M€	0,2 M€
Total des emplois	3,8 M€	3,0 M€		Total des ressources	6,8 M€	3,7 M€	
Apport au fonds de roulement	3,1 M€	0,7 M€		Prélèvement fonds de roulement			

Compte de résultat prévisionnel						
Charges			Produits			
	BR 2022	exécuté	taux ex.	BR 2022	exécuté	taux ex.
Personnel	74,2 M€	72,3 M€	98%	86,3 M€	87,2 M€	101%
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25,5 M€	24,8 M€	97%	Subventions de l'État	4,5 M€	74%
				Autres subventions	3,3 M€	86%
Total des charges	99,7 M€	97,2 M€	97%	Total des produits	99,6 M€	99%
Résultat prévisionnel : bénéfice		1,0 M€		Résultat prévisionnel : perte	0,1 M€	
Total	99,7 M€	98,2 M€		Total	99,7 M€	

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)			
	BR 2022	exécuté	taux ex.
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	-0,1 M€	1,0 M€	
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,0 M€	2,6 M€	129%
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,6 M€	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,8 M€	0,7 M€	87%
= CAF ou IAF	1,2 M€	2,4 M€	

Tableau de financement						
Emplois			Ressources			
	R 2022	exécuté	taux ex.	BR 2022	exécuté	taux ex.
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	1,2 M€	2,4 M€
Investissements	2,7 M€	3,0 M€	112%	Financement de l'actif par l'État	0,7 M€	1,4 M€
				Financement de l'actif par des tiers		
Total des emplois	2,7 M€	3,0 M€		Total des ressources	1,9 M€	3,7 M€
Apport au fonds de roulement		0,7 M€		Prélèvement fonds de roulement	0,8 M€	

I.2.1/ Recettes

Le montant des titres de recettes de fonctionnement et d'investissement (99,6 M€) augmente de + 0,9 M€ entre 2021 et 2022. Cette évolution résulte de variations de nature différente analysées ci-dessous.

■ Subvention pour charges de service public (SCSP) : 87,2 M€

La SCSP, d'un montant de 87,2 M€, augmente de + 1,6 M€ entre 2021 et 2022. Les données suivantes synthétisent les variations détaillées à la rubrique encaissements :

- mesures pérennes dont celles au titre de la loi programmation recherche (LPR) : + 502 k€ ;
- financements spécifiques à l'exercice 2022 : + 473 k€ dont 350 k€ au titre du dialogue stratégique et de gestion et 123 k€ pour l'indemnité inflation ;
- financements exceptionnels à hauteur de 1 331 k€ dont 900 k€ notifiés le 21 décembre 2022 et 431 k€ au titre de la hausse des dépenses d'énergie en 2023 (avance) ;
- mesures de 2021 non reconduites en 2022 : – 650 k€ ;
- ajustements divers : – 61 k€.

Hors opérations pour ordre, la SCSP représente 88% des recettes (fonctionnement et investissement).

■ Autres recettes de fonctionnement : 11,0 M€

Le montant des titres de recettes de fonctionnement s'élève à 11,0 M€. Il diminue de – 1,0 M€ entre 2021 et 2022 et se décompose ainsi :

- recettes liées aux activités de recherche et de formation : 5,8 M€ (baisse de – 1,3 M€ entre 2021 et 2022 liée à un décalage d'exercice entre les dépenses et les recettes prises en charge à hauteur 1,5 M€) ;
- droits d'inscription et CVEC : 0, 8 M€ (+ 0,1 M€) ;
- formation continue : 0,5 M€ (– 0,1 M€) ;

- engagement décennal : 1,4 M€ (+ 0,3 M€) ;
- remboursement du groupement de commandes pour la documentation électronique : 0,3 M€ (stable entre les deux exercices) ;
- reprise de dépréciation et neutralisation de l’amortissement : 1,3 M€ (stable entre les deux exercices) ;
- divers : 0,9 M€ (stable).

L'écart entre le budget prévisionnel et le budget exécuté (– 1,4 M€) résulte :

- de la SCSP : + 1,0 M€ suite au soutien accordé en fin de gestion ;
- du décalage d'exercice entre les dépenses et les recettes associées : – 0,7 M€ ;
- de la sous-exécution des enveloppes prévues au budget pour l'activité contractuelle : – 1,5 M€ ;
- des délais de contractualisation de remboursement de partenaires : – 0,2 M€.

■ Engagement décennal

Suite à des ruptures d'engagement décennal ou à un défaut d'information d'anciens élèves des titres sont émis (tout défaut d'information équivalant à une rupture de l'engagement décennal et entraîne automatiquement la mise en œuvre de la procédure individuelle de demande de remboursement). Le montant des titres de recettes émis est donc ainsi susceptible d'être revu à la baisse afin de prendre en compte des situations qui étaient inconnues et ne correspondent pas à des ruptures d'engagement décennal. Le montant reporté dans le tableau ci-dessous, dit net, correspond au montant des titres de recettes émis au cours de l'exercice diminué du montant des titres annulés ou réduits au cours de cet exercice, les annulations ou réductions pouvant portés sur des dossiers pris en charge au titre d'exercices antérieurs (par exemple, le montant des produits de 2022 est de 1,4 M€ et le montant net est de 1,2 M€).

Le montant net des recettes en droits constatés s'élève au 31/12/2022 à 4,9 M€. Le montant des encaissements (2,5 M€) est cependant bien en deçà de celui des titres émis. Certains restes à recouvrer font l'objet d'un échéancier de versement (échéancier arrêté pour 1,2 M€ et en cours de négociation pour 0,8 M€). Une procédure de recouvrement forcé est en cours pour certains dossiers (0,2 M€).

Rupture d'engagement décennal : titres de recettes et encaissements entre 2017 et 2022

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Recette nette en droits constatés *	0,3 M€	2,3 M€	0,0 M€	0,9 M€	1,2 M€	4,9 M€
Encaissements		0,2 M€	0,6 M€	1,0 M€	0,8 M€	2,5 M€

* : montant des titres de recettes émis au cours de l'exercice – montant des réductions et annulations, y compris au titre des exercices antérieurs

■ Ressources : 1,4 M€

Le montant des ressources s'élève à 1,4 M€ de ressources dont 1,0 M€ finançant des équipements destinés à la formation et à la recherche et 0,3 M€ à une avance remboursable liée au projet « Sésame Filière PIA de l'État et la Région Île-de-France pour soutenir la structuration de filières économiques et renforcer la compétitivité scientifique et technologique ».

La variation entre 2021 et 2022 est de + 0,4 M€. Elle s'explique d'une part par le montant de l'avance remboursable (+ 0,3 M€) et par un accroissement des financements externes de l'actif (+ 0,1 M€).

L'écart entre le prévision et l'exécution (– 0,7 M€) s'explique notamment par les délais de contractualisation des financements et de rédaction des marchés publics nécessaires à l'acquisition des équipements.

I.2.2/ Dépenses

Le montant des dépenses en droits constatés s'élève à 100,2 M€.

■ Masse salariale : 72,3 M€

La différence entre les dépenses de masse salariale en droits constatés (72,3 M€) et en décaissements (72,5 M€) provient des charges à payer et de passifs sociaux (congrés annuels et compte épargne temps). La variation entre les deux exercices est de + 2,6 M€ dont 2,1 M€ au titre de la masse salariale des personnels ENS et des normaliens, + 0,8 M€ au titre des salaires sur contrats de recherche et de formation continue et – 0,3 M€ au titre d'opérations non décaissables.

La variation entre le montant prévisionnel et l'exécution est de – 1,8 M€ (dont – 0,8 M€ pour les personnels ENS et les normaliens, – 0,8 M€ correspondant aux conventions de recherche ou prestations de formation continue et – 0,2 M€ pour les opérations non décaissables).

■ **Fonctionnement hors masse salariale : 24,8 M€**, montant qui est en augmentation de + 1,6 M€ par rapport à 2021 avec :

- versement aux établissements bénéficiant de contrats doctoraux fléchés (CDSN) et mise à disposition de personnels : 10,2 M€ (+ 0,9 M€ dont + 0,4 M€ au titre de la revalorisation LPR des CDSN) ;
- formation et recherche : 4,2 M€ (+ 1,3 M€) ;
- exploitation et maintenance : 4,9 M€ (– 0,5 M€ dont – 0,6 M€ au titre de l’installation, – 0,3 M€ gardiennage, + 0,4 M€ fluides) ;
- dépenses informatiques : 0,9 M€ (– 0,2 M€) ;
- autres dépenses décaissables : 1,7 M€ (– 0,2 M€) ;
- dotations aux amortissements et provisions : 2,6 M€ (+ 0,3 M€).

Les amortissements non neutralisés correspondent essentiellement à des équipements scientifiques acquis dans le cadre de l’installation (« Foster »), du dialogue de gestion ou de conventions hors subventions. Ils pèsent pour 1,4 M€ sur le compte de résultat.

L’écart entre le montant des dépenses de fonctionnement exécutées (24,8 M€) et le montant budgété (– 0,7 M€) résulte essentiellement de la sous-exécution des conventions : – 0,8 M€.

■ **Investissement : 3,0 M€** dont :

- 2,6 M€ pour des équipements scientifiques constitué de 0,5 M€ au titre des équipements arbitrés dans le cadre du programme « Foster » et du dialogue de gestion (– 0,6 M€ par rapport à 2021) et 0,5 M€ pour l’Equipex e-Diamond ;
- 0,4 M€ au titre d’équipements informatiques et d’aménagements bâtimentaires financés dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (– 0,1 M€ par rapport à 2021).

La variation entre le montant prévisionnel et le montant exécuté (+ 0,3 M€) résulte d’une part des projets d’investissements audiovisuels qui sont différés et de l’augmentation de l’activité de recherche.

I.2.3/ Grands agrégats

Les grands agrégats du budget principal exécuté en droits constatés de l'exercice 2022 sont les suivants :

- résultat de fonctionnement excédentaire : + 1,0 M€,
- capacité d'autofinancement : + 2,4 M€,
- apport au fonds de roulement : + 0,7 M€ dont 0,3 M€ correspondant à l'avance remboursable.

I.2.4/ Fonds de roulement

Le fonds de roulement passe de 27,5 M€ au 31 décembre 2021 à 28,2 M€ à la fin 2022. Suite à son analyse présentée ci-dessous, le fonds de roulement mobilisable s'élève à 17,6 M€ au 31/12/2022. En effet, le fonds de roulement contient :

- des provisions pour le compte-épargne temps, l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour des normaliens et la dépréciation de comptes clients : 1,5 M€ ;
- des créances de plus de deux ans non provisionnées : 0,9 M€ (essentiellement suite à des ruptures d'engagement décennal) ;
- une avance remboursable : 0,3 M€ ;
- des restes à titrer sur des contrats : – 0,9 M€ ;
- les trois derniers excédents relatif à la formation continue : 0,2 M€ ;
- des restes à réaliser sur le programme pluriannuel d'investissement : 2,7 M€ ;
- les 5 premières tranches annuelles du gros entretien et réparation (GER) du bâtiment : 2,3 M€ ;
- le prélèvement sur fonds de roulement voté au budget initial 2023 : 3,2 M€ (montant au titre de l'inflation) ;
- l'impact du déséquilibre entre les flux entrant et sortant des normaliens en congés sans traitement : 0,3 M€.

II/ Budget de l'opération immobilière

Les données du budget exécuté de l'opération immobilière sont précisées ci-après ainsi que celles relatives au budget rectificatif de fin d'exercice.

II.1/ Budget en encaissements et décaissements

Le montant de la sous-consommation des crédits, à hauteur de – 1,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de – 1,2 M€ en crédits de paiement (CP), est à mettre en regard du montant du financement de l'opération qui s'élève à 268 M€.

Au 31 décembre 2022, les décomptes généraux et définitifs (DGD)¹² de 10 lots sur 15 ont été signés comme prévus au budget rectificatif de fin d'exercice. Les DGD des autres lots seront signés en 2023.

Le montant cumulé des CP exécutés à la fin 2022 s'élève à 223 M€, représentant 82% du montant total des financements attendus. Le montant total des encaissements depuis le début de l'opération s'élève à 264 M€, soit 99% du montant total du financement.

¹² Le décompte général et définitif (DGD) est un acte qui vient clore financièrement le montant du marché à la fin du chantier.

AE, CP et solde budgétaire						
Dépenses				Recettes globalisées		
	AE 2022		CP 2022		RE 2022	
	BR	exécuté	BR	exécuté	BR	exécuté
Personnel						
Fonctionnement	2,0 M€	1,1 M€				
Investissement	3,3 M€	2,4 M€	2,0 M€	0,9 M€		
Total	5,3 M€	3,5 M€	8,0 M€	6,8 M€		
Solde budgétaire : excédent					8,0 M€	6,8 M€
						Solde budgétaire : déficit

II.2/ Budget en droits constatés

Le budget en droits constatés suit le niveau d'achèvement des travaux ; ainsi les décalages évoqués précédemment se répercutent sur ce budget. L'assurance pendant le chantier (assurance tous risques chantier et responsabilité civile) ainsi que l'assurance contrat collectif de garantie décennale et dommage-ouvrage, payées en 2016, impactent l'exercice 2022.

L'amortissement du bâtiment, à hauteur du montant cumulé des crédits de paiement à la fin 2022 depuis le début de l'opération, a été inscrit au budget avec la décomposition par composant votée lors du conseil d'administration de décembre 2020 (9,0 M€). Cette opération est neutre sur le compte de résultat.

Compte de résultat prévisionnel				
Charges		Produits		
	BR 2022	exécuté	BR 2022	exécuté
Fonctionnement autre que les charges de personnel				
	10,7 M€	10,1 M€	Autres subventions	2,2 M€
			Autres produits	8,5 M€
Total des charges	10,7 M€	10,1 M€	Total des produits	10,7 M€
Résultat prévisionnel : bénéfice			Résultat prévisionnel : perte	10,1 M€
Total	10,7 M€	10,1 M€	Total	10,1 M€

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)		
	BR 2022	exécuté
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)		
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8,5 M€	9,0 M€
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	8,5 M€	9,0 M€
= CAF ou IAF		

Tableau de financement				
Emplois		Ressources		
	BR 2022	exécuté	BR 2022	exécuté
Insuffisance d'autofinancement				
Investissements	6,0 M€	4,7 M€	Capacité d'autofinancement	
Total des emplois	6,0 M€	4,7 M€	Financement de l'actif par des tiers	6,0 M€
Apport au fonds de roulement			Total des ressources	4,7 M€
			Prélèvement fonds de roulement	

III/ Bilan des actions financées par la CVEC

Créée à la rentrée 2018, la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) vise à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Une partie des fonds collectés par le Crous au titre de la CVEC est reversée à l'ENS Paris-Saclay en fonction du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement. L'inscription des doctorants effectuant leur recherche à l'École se fait depuis 2020 directement à l'Université Paris-Saclay et l'établissement ne reçoit plus la part de la CVEC correspondante.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'ENS Paris-Saclay est tenue d'effectuer un bilan annuel de l'utilisation des fonds de la CVEC.

III.1/ Synthèse des actions financées

Au cours de l'année civile 2022, les principales actions menées éligibles aux dispositions réglementaires de la CVEC concernent l'amélioration de l'accueil des étudiants, notamment d'actions de communication pour faciliter l'accueil des primo-entrants et des étudiants internationaux, de nouvelles actions en matière de santé et de prévention, et le soutien des associations et des clubs des étudiants pour développer la vie étudiante.

■ Amélioration de l'accueil

Dans le cadre du dispositif d'accueil, la mise en place de nouvelles actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et aux comportements à risques pour les primo-entrants ont été financées, de même que des actions et supports de communication dédiés à la semaine de rentrée. Par ailleurs, l'accompagnement des étudiants pour trouver un logement a été renforcé (permanence estivale et pôle logement renforcé). L'École a poursuivi ses partenariats avec, d'une part, l'entreprise 3WRE pour la mise en place d'une plateforme ImmoJeune et, d'autre part, avec l'entreprise ECLA Management qui propose des prix préférentiels et des conditions privilégiées aux étudiants de l'ENS.

■ Culture

L'École a continué à développer au sein de son équipement culturel la « Scène de Recherche » une programmation culturelle diversifiée et a poursuivi l'accueil de résidences d'artistes. Elle a également soutenu la pratique artistique étudiante par le financement de professionnels, par exemple pour le chœur et l'orchestre des étudiants.

■ Santé et prévention

L'ENS Paris-Saclay est engagée dans l'amélioration de la qualité de vie étudiante par le biais de différents réseaux de prévention, d'actions de formation des responsables associatifs (par exemple, organisateurs d'événements festifs), d'actions de sensibilisation et d'information aux étudiants (par exemple, informations sur les violences sexistes et sexuelles) renforcées, notamment lors de la rentrée avec la mise en place de nouvelles actions.

L'École finance les consultations d'un psychologue et d'un médecin, présents trois jours par semaine, pour recevoir les étudiants. Des actions de communication visant à présenter les acteurs et l'ensemble du dispositif de prévention de l'établissement et de ses partenaires ont également été prises en charge. Par ailleurs, l'établissement finance les consultations de médecine préventive incluant les visites réglementaires des élèves fonctionnaires-stagiaires.

■ Sports

L'ENS Paris-Saclay propose à ses étudiants une offre diversifiée d'activités sportives (rugby, basket, volley, cheerleading, musculation...). Dans ce cadre, elle rémunère des enseignants encadrant les pratiques sportives. Par ailleurs, elle finance aussi l'acquisition de matériel. Les montants affichés dans le bilan financier ne comprennent pas les activités sportives proposées dans le cadre de la formation ou proposées aux personnels, qui ne sont pas éligibles à la CVEC.

Depuis novembre 2021, les étudiants de l'École ont accès aux nouveaux terrains de sports collectifs extérieurs mutualisés de l'Université Paris-Saclay, situés sur la plaine du Moulon. Ils disposent depuis la rentrée 2022, de l'accès à des salles multi-sports intérieures, ce qui a permis d'encourager une pratique sportive plus diversifiée.

■ Action sociale

Les étudiants ont bénéficié de soutien en termes d'accompagnement social et d'aides correspondant à trois types de besoins : alimentaire, aide au règlement de loyers et à l'achat de matériels informatiques à des fins de prêt aux étudiants.

■ Subvention aux associations

Les associations de l'École ont bénéficié de soutien pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de projets collectifs concernant la solidarité, la prévention, ainsi que les pratiques culturelles, artistiques et sportives, et les événements festifs. Ces soutiens financiers ont permis, après la crise sanitaire, la pleine reprise de la vie associative, de renouveler des équipements et soutenir de nouvelles associations et activités.

Les subventions pour des projets ont été attribuées après avis de la commission de la vie étudiante (CVE) qui rassemble les représentants

étudiants élus de l'établissement.

III.2/ État récapitulatif des dépenses

Sur l'exercice budgétaire 2022, l'ENS Paris-Saclay a reçu 116 k€ de fonds issus de la CVEC dont 80 k€ au titre de l'année universitaire 2021-2022 (80 k€) et 36 k€ correspondant au premier versement de l'année universitaire 2022-2023.

L'ensemble des actions menées au cours de l'année civile 2022 est détaillé dans le bilan financier ci-après. Le montant total va au-delà du produit de la CVEC et l'École a mobilisé ses fonds propres à hauteur de 186 k€.

Conformément aux dispositions de l'article D841-11 du code de l'éducation, l'ENS Paris-Saclay a consacré près de 56% (seuil minimal fixé à 30%) des recettes de la CVEC 2022 au financement de projets portés par des associations étudiantes (47%) et aux actions sociales à destination des étudiants (9 %). Par ailleurs, 18% ont été consacrés au financement de la médecine préventive (seuil minimal fixé à 15%). Enfin le financement des actions en faveur de la culture est de 7% en 2022.

En application du cadre réglementaire de la CVEC, ne sont mentionnées dans ce tableau que les sommes dépensées à destination du public étudiant. Lorsque des postes de dépenses concernaient également le public des personnels de l'établissement, seul le prorata des dépenses destinées au public étudiant est affiché.

Bilan financier de la CVEC

Produits 2022	115 846 €
CVEC - 2021-2022	79 876 €
CVEC - 2022-2023	35 970 €
Dépenses 2022	301 435 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	25 612 €
Accueil logement	15 544 €
Communication	10 067 €
Culture	81 243 €
Parcours et Résidence artistique	79 113 €
Prix Littéraire	2 130 €
Santé/prévention	20 386 €
Formation	6 909 €
Journée préambule	410 €
Psychologue	13 067 €
Médecine de prévention	79 370 €
Sport	18 066 €
Activités sportives	15 606 €
Matériel	2 460 €
Action sociale	12 349 €
Subventions aux associations	64 410 €
Bureau des étudiants (BDE)	41 260 €
Gala	16 940 €
Sens de l'art	6 210 €

જોડો

Partie B : Tableaux accompagnant le compte financier

I/ Budget agréé

Tableau des ETPT

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				(A)			(B)			(C) = (A) + (B)		
Catégories d'emplois		Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat			Emplois financés hors SCSP			Global		
				En ETPT			En ETPT			En ETPT		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	Exécuté 2021	Exécuté 2022	Variation	4	5	1	Exécuté 2021	Exécuté 2022	Variation	
		CDI	149	147	-2				149	147	-2	
	Non permanents	CDD	83	73	-10	57	71	14	140	144	4	
		Sous-total EC	232	221	-12	61	76	15	293	296	3	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				907	911	4						
BIATSS	Permanents	Titulaires	116	113	-3	7	8	1	116	113	-3	
		CDI	16	17	1				23	25	2	
	Non permanents	CDD	46	45	-1	42	44	2	88	89	1	
sous-total BIATSS			177	175	-2	49	52	3	226	227	0	
Total			1317	1307	-10	110	128	18	1427	1434	7	
Plafond délégué			1 452			Plafond global des emplois						

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Etablissement * *

DEPENSES					RECETTES		
	AE	CP	AE	CP	Prévision	Exécution	
		Prévision		Exécution			
Personnel	74 201 204,00	74 201 204,00	72 546 128,47	72 546 128,47	97 348 623,44	98 204 164,73	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension			21 872 945,00	21 872 945,00	86 190 996,00	87 184 544,00	Subvention pour charges de service public
					141 887,00	17 200,00	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	25 175 971,00	25 117 365,00	19 760 998,48	20 548 046,54	104 576,00	106 621,38	Fiscalité affectée
					4 092 834,44	4 252 788,76	Autres financements publics
Intervention	-	-	-	-	6 818 330,00	6 643 010,59	Recettes propres
Investissement	8 076 837,00	9 477 879,00	5 389 627,84	8 933 580,14	-	-	Recettes fléchées
					-	-	Financements de l'Etat fléchés
Recherche	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés
					-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	107 454 012,00	108 796 448,00	97 696 754,79	102 027 755,15	97 348 623,44	98 204 164,73	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						3 823 590,42	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

DEPENSES PAR DESTINATIONS

Budget	Personnel												Total	
	AE = CP		AE		CP		AE		CP		AE		CP	
Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		
Programme 150	72 339 517,08	72 339 517,08	12 883 926,78	12 883 926,78	273 822,54	268 887,84	19 003 182,29	19 899 146,65	5 389 627,84	8 933 580,14	96 732 327,21	101 172 243,87		
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	12 883 926,78	12 883 926,78	36 144 819,48	36 144 819,48	536 362,12	447 549,17	273 822,54	268 887,84	98 850,20	101 904,07	13 256 599,52	13 254 718,69		
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	3 076 636,58	3 076 636,58	454 778,07	454 778,07	258 423,43	504 168,53	7 551 185,33	7 555 474,76	267 653,42	212 189,27	36 948 835,02	36 904 557,92		
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	454 778,07	454 778,07	485 688,58	485 688,58	159 643,17	218 123,33	7 551 185,33	7 555 474,76	-	-	10 627 821,91	10 632 111,34		
D105 - Bibliothèques et documentation	454 778,07	454 778,07	485 688,58	485 688,58	159 643,17	218 123,33	258 423,43	504 168,53	-	-	713 201,50	958 946,60		
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et techniques de l'information et de la communication, micro et	2 272 716,57	2 272 716,57	485 688,58	485 688,58	159 643,17	218 123,33	596 291,43	594 360,80	15 939,17	61 466,96	661 270,92	765 275,87		
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et	4 582 604,67	4 582 604,67	2 272 716,57	2 272 716,57	596 291,43	594 360,80	1 180 858,92	1 093 512,08	85 819,78	93 143,88	2 954 827,78	2 960 221,25		
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	4 582 604,67	4 582 604,67	1 180 858,92	1 093 512,08	1 180 858,92	1 093 512,08	1 866 113,77	1 899 377,63	7 629 577,36	7 575 494,38		
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	32,00	32,00	32,00	32,00	79,00	79,00	111,00	111,00		
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	988 456,47	988 456,47	30 126,28	30 126,28	138 294,34	137 860,96	378 517,17	396 473,11	16 413,62	15 617,75	1 153 164,43	1 151 935,18		
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	30 126,28	30 126,28	30 126,28	30 126,28	378 517,17	396 473,11	378 517,17	396 473,11	47 858,32	153 811,37	456 501,77	580 410,76		
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	63 236,60	62 963,43	63 236,60	62 963,43	-	-	63 236,60	62 963,43		
D114 - Immobilier	1 766 758,94	1 766 758,94	9 643 004,66	9 643 004,66	5 636 955,60	6 503 021,21	5 636 955,60	6 503 021,21	2 878 758,88	6 303 951,13	10 282 473,42	14 573 731,28		
D115 - Pilotage et support	9 643 004,66	9 643 004,66	2 229 559,64	2 229 559,64	2 229 559,64	2 116 719,43	2 229 559,64	2 116 719,43	112 141,68	92 039,08	11 984 705,98	11 851 763,17		
Programme 231	206 611,39	206 611,39	206 611,39	206 611,39	757 816,19	648 899,89	757 816,19	648 899,89	-	-	964 427,58	855 511,28		
D201 - Aides directes aux étudiants	-	-	-	-	660 105,79	507 384,99	660 105,79	507 384,99	-	-	660 105,79	507 384,99		
D202 - Aides indirectes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	206 611,39	206 611,39	206 611,39	206 611,39	97 710,40	141 514,90	97 710,40	141 514,90	-	-	304 321,79	348 126,29		
Total	72 546 128,47	72 546 128,47	72 546 128,47	72 546 128,47	19 760 998,48	20 548 046,54	19 760 998,48	20 548 046,54	5 389 627,84	8 933 580,14	97 696 754,79	102 027 755,15		

RECETTES PAR ORIGINES

Budget	Recettes de l'organisme							
	Recettes globalisées				Recettes flechées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat flechés	Autres financements publics flechés	Recettes propres flechées
Subvention pour charges de service public	87 184 544,00	-	-	-	-	-	-	87 184 544,00
Droits d'inscription	-	-	-	-	701 300,00	-	-	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	468 240,82	-	-	-
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	266 908,99	-	-	-
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	2 971 589,28	-	-	-
Valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR investissements d'avenir	-	-	-	141 280,09	-	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	2 051 445,63	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	126 930,89	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	464 083,81	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	17 200,00	-	1 469 048,34	-	-	-	-
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	239 610,00	-	-	-
Autres recettes	-	-	106 621,38	-	1 995 361,50	-	-	-
Total	87 184 544,00	17 200,00	106 621,38	4 252 788,76	6 643 010,59	-	-	-
SOLDE BUDGETAIRE (déficit)								3 823 590,42

TABEAU 4 **EQUILIBRE FINANCIER**

Etablissement

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)			
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	EXE - 2022	Prévision	EXE - 2022	Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)	11 447 824,56	3 823 590,42	-	-		Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal						dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire BAI						dont solde budgétaire BAI
Remboursements d'emprunts (capital) ;						Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;	3 400,00	5 700,00	5 433,00	5 435,00		Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements	-	-				Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 718 386,03	3 968 615,95	1 807 542,64	652 052,17		Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	806 199,78	1 493 787,64	- 539 959,11		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	16 169 610,59	8 604 106,15	3 306 763,28	117 528,06		Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	-	12 862 847,31	8 486 578,09		Variation de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-	-	8 000 000,00	6 849 501,97		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-	-	4 862 847,31	1 637 076,12		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	16 169 610,59	8 604 106,15	16 169 610,59	8 604 106,15	TOTAL DES FINANCEMENTS	

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers
AGREGE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	décaissements	encaissements	
AMI Région Ile-de-France	C/ 4671	Aide à la mobilité internationale	8 100	18 950	
Equipex E_Diamant	C/ 4434	Opérations particulières avec l'État et les entités publiques		1 080 987	
TVA	C/ 445	TVA	643 952	2 868 679	
TOTAL			652 052	3 968 616	

SITUATION PATRIMONIALE

Etablissement

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Prévision	EXE - 2022	PRODUITS	Prévision	EXE - 2022
Personnel	74 184 504,00	71 406 465,99	Subventions de l'Etat	86 257 916,00	87 204 402,52
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>21 987 806,00</i>	<i>21 832 772,36</i>	Fiscalité affectée	104 576,00	142 590,88
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	36 220 207,00	35 888 349,97	Autres subventions	6 672 471,44	4 426 140,47
TOTAL DES CHARGES (1)	110 404 711,00	107 294 815,96	Autres produits	17 290 460,00	16 558 144,41
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		1 036 462,32	TOTAL DES PRODUITS (2)	110 325 423,44	108 331 278,28
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	110 404 711,00	108 331 278,28	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	79 287,56	-
			TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	110 404 711,00	108 331 278,28

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Prévision	EXE - 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 79 287,56	1 036 462,32
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 545 490,00	11 638 864,21
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	607 796,67
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	9 308 714,00	9 713 002,04
= CAF ou IAF*	1 157 488,44	2 354 527,82

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Prévision	EXE - 2021	RESSOURCES	Prévision	EXE - 2021
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 157 488,44	2 354 527,82
Investissements	8 701 368,00	7 726 667,51	Financement de l'actif par l'Etat	-	872 695,19
Remboursement des dettes financières	-	-	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 703 774,00	4 895 500,48
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 701 368,00	7 726 667,51	Autres ressources	-	38 250,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(6)	-	704 305,98	Augmentation des dettes financières	-	270 000,00
			TOTAL DES RESSOURCES (6)	7 861 262,44	8 430 973,49
			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (7) - (6)	840 105,56	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Prévision	EXE - 2021
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 840 105,56	704 305,98
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	12 022 741,75	9 190 884,07
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 12 862 847,31	- 8 486 578,09
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	26 694 785,75	28 239 197,29
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 49 022 511,19	- 51 854 369,18
Niveau de la TRESORERIE	75 717 296,94	80 693 566,47

Tableau 7 - EPSCP
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	88 580 144,56	104 506 839,13	96 345 448,15	88 543 307,80	103 248 369,61	95 658 194,27	88 501 585,62	106 549 354,12	100 914 195,77	99 497 761,80	90 195 575,06	87 924 472,59	88 580 144,56
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées													
Subvention pour charges de service public	0,00	4 966,99	1 718 875,18	505 910,47	1 750 998,45	343 175,10	72 073 369,32	855 631,93	254 518,55	1 436 527,04	13 604 538,99	5 655 652,71	98 204 164,73
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	71 769 834,00	791 014,00	0,00	483 718,00	12 685 237,00	1 474 741,00	87 184 544,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	873 269,85	0,00	0,00	0,00	0,00	35 776,90	346 279,70	106 621,38	1 086 621,38
Recettes propres	0,00	4 966,99	1 425 497,14	314 916,77	877 528,60	343 175,10	303 535,32	64 617,93	254 718,55	917 032,14	593 022,29	1 543 999,76	6 643 010,59
A2. Recettes budgétaires flechées													
Financements de l'Etat flechés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics flechés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes propres flechées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A3. Opérations non budgétaires													
Emprunts : encassements en capital	22 134 539,66	646 395,02	-420 283,53	21 776 567,98	-866 975,14	302 346,37	-41 432 862,87	-117 044,99	395 177,67	-881 173,04	1 693 876,01	-3 113 035,08	117 528,06
Prêts : encaissements en capital	0,00	2 730,00	0,00	785,00	420,00	420,00	420,00	420,00	0,00	240,00	0,00	0,00	5 435,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	22 134 539,66	643 665,02	-420 283,53	21 775 782,98	-867 395,14	301 926,37	-41 433 282,87	-117 464,99	395 177,67	-881 413,04	1 693 876,01	-3 113 035,08	112 093,06
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : encaissements	0,00	0,00	0,00	20 894,61	129 373,41	41 280,00	19 371,06	150,00	26 160,00	44 003,00	68 238,53	88 492,35	643 962,17
Autres encaissements opérations gérées en comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00	-925 416,04	1 625 637,48	-3 201 527,43	8 100,00
A. TOTAL	22 134 539,66	643 665,02	-420 283,53	21 775 782,98	-866 975,14	302 346,37	-41 432 862,87	-117 044,99	395 177,67	-881 173,04	1 693 876,01	-3 113 035,08	98 321 692,79
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes flechées													
Personnel	6 012 374,25	8 070 452,40	8 713 688,06	6 808 263,94	8 289 142,98	7 077 765,79	9 704 709,98	6 353 780,36	7 274 918,83	8 071 467,29	8 840 969,71	9 950 738,60	95 178 253,18
Fonctionnement	5 952 417,08	5 968 710,78	5 946 787,29	5 776 954,82	6 002 622,60	5 888 625,15	6 156 007,73	6 218 171,92	5 900 208,72	6 232 972,06	6 281 206,96	6 221 443,36	72 546 128,47
Intervention	46 981,42	1 926 760,65	2 562 193,75	799 052,63	2 244 928,82	1 094 075,16	2 707 025,72	1 116 028,49	1 096 448,58	1 443 472,04	2 358 156,53	3 217 353,98	19 612 478,77
Investissement	12 975,75	174 980,97	204 687,02	232 258,49	51 591,56	95 065,48	841 676,53	19 578,94	278 262,53	395 023,19	201 606,22	511 941,26	3 019 645,94
B2. Dépenses sur recettes flechées													
Personnel	42 091,42	526 125,72	176 254,72	572 657,35	88 574,51	134 941,39	267 760,76	5 786,70	425 295,81	1 676 678,63	2 601 260,07	332 054,89	6 849 501,97
Fonctionnement	42 091,42	61 586,23	45 225,31	183 987,66	31 815,24	32 041,36	144 643,37	533,70	160 824,43	155 341,66	57 633,03	19 844,36	935 587,77
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	464 539,49	131 029,41	388 669,69	56 759,27	102 900,03	123 137,39	5 263,00	264 471,38	1 521 336,97	2 543 627,04	312 210,53	5 913 934,20
B3. Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursement en capital	153 379,42	216 174,87	210 809,22	196 495,35	86 481,16	589 442,94	2 620 227,21	14 178,24	-5 634 085,45	109 394,82	6 127 287,69	90 730,26	4 780 515,73
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	2 000,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	5 700,00
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	151 379,42	216 174,87	209 909,22	196 495,35	86 481,16	589 442,94	2 620 227,21	14 178,24	-5 634 085,45	109 394,82	6 127 287,69	87 930,26	4 774 815,73
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : décaissements	9 995,52	259 477,75	164 536,44	195 658,52	83 601,56	125 513,09	319 942,90	12 317,75	196 681,98	463 877,39	785 496,30	251 579,55	2 868 678,75
Autres décaissements opérations gérées en comptes de tiers	0,00	450,00	1 350,00	1 350,00	4 050,00	2 700,00	3 600,00	0,00	450,00	450,00	1 080 987,20	4 550,00	1 099 937,20
B. TOTAL	141 383,90	-43 752,88	44 022,78	-513,17	-1 170,40	461 229,85	2 296 684,31	1 860,49	-5 831 217,43	-354 932,57	4 260 804,19	-168 199,29	806 199,29
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	6 207 845,09	8 812 752,99	9 100 732,00	7 577 415,64	8 474 198,65	7 802 150,12	12 592 717,95	6 373 745,28	2 066 130,19	9 857 540,74	17 569 517,47	10 373 523,75	106 808 270,88
SOLDE CUMULE (1) + (2)	104 506 839,13	96 345 448,15	88 543 307,80	103 248 369,61	95 658 194,27	88 501 585,62	106 549 354,12	100 914 195,77	99 497 761,80	90 195 575,06	87 924 472,59	80 093 566,47	-8 486 578,09
													80 093 566,47
													-6 849 501,97
													-4 662 987,67

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)

Tableau 8
OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à 2022 non dénouées	2022	2023	2024	2025
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (1)		48 071 607	41 222 105	37 968 744	-
Recettes fléchées (2)	264 404 081	-	3 909 953	-	-
Financements de l'État fléchés		-			
Autres financements publics fléchés	264 404 081	-	3 909 953		
Recettes propres fléchées		-			
Dépenses sur recettes fléchées (3)	216 332 474	6 849 502	7 163 314	37 968 744	-
Personnel AE=CP	-	-	0	0	0
Fonctionnement et intervention					
AE	4 558 303	1 123 694	1 900 789	35 204 650	
CP	4 264 041	935 568	2 244 602	37 968 744	
Investissement					
AE	221 649 014	2 400 050	1 477 534		
CP	212 068 433	5 913 934	4 918 712		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (2) - (3)	48 071 607	- 6 849 502	- 3 253 361	- 37 968 744	-
Position fin d'exerciced'exercice (1) + (2) - (3)	48 071 607	41 222 105	37 968 744	-	-

Tableau 9
TABEAU DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement				Restes			
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7)-(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(8)-(9)-(11)
Sciences de la Vie, Biotech. et Santé	885 983	613 624,27	613 624	-	115 379	115 379	536 344	536 344	-	181 511	181 511	156 980	11 149
	18 970 002	6 016 572,13	6 016 572	-	2 518 906	2 518 906	5 889 338	5 889 338	-	2 529 188	2 529 188	10 434 524	116 952
	29 387 069	4 806 880,88	4 806 881	-	3 738 835	3 738 835	4 161 335	4 161 335	-	3 580 975	3 580 975	20 841 353	803 406
	1 407 582	563 108,05	563 108	-	299 176	299 176	432 383	432 383	-	383 061	383 061	545 298	46 840
	2 726 332	664 618,92	664 619	-	386 698	386 698	649 472	649 472	-	381 938	381 938	1 675 015	19 907
Total contrats de recherche	53 376 968	12 664 804	12 664 804	-	7 058 984	7 058 984	11 668 872	11 668 872	-	7 056 672	7 056 672	33 653 169	998 254
Contrats de formation continue	1 316 663	300 136	300 136	-	156 249	156 249	277 700	277 700	-	168 075	168 075	860 277	10 611
Total contrats de formation continue	1 316 663	300 136	300 136	-	156 249	156 249	277 700	277 700	-	168 075	168 075	860 277	10 611
CDSN	54 898 680	31 873 872	31 873 872	-	7 492 452	7 492 452	21 821 910	21 821 910	-	7 536 166	7 536 166	15 532 356	10 008 248
Total contrats d'enseignement	54 898 680	31 873 872	31 873 872	-	7 492 452	7 492 452	21 821 910	21 821 910	-	7 536 166	7 536 166	15 532 356	10 008 248
2012-0225 Saclay	268 314 034	226 207 317	226 207 317	-	3 523 744	3 523 744	216 332 474	216 332 474	-	6 849 502	6 849 502	38 582 973	6 549 085
Equipements scientifiques des laboratoires FOSTER	7 643 673	4 484 141	4 484 141	-	420 012	420 012	4 083 224	4 083 224	-	486 060	486 060	2 739 520	334 869
Total programmes pluriannuels d'investissement	275 957 707	230 691 458	230 691 458	-	3 943 756	3 943 756	220 415 698	220 415 698	-	7 335 562	7 335 562	41 322 493	6 883 954
Total	385 550 018	275 530 270	275 530 270	-	18 651 451	18 651 451	254 184 180	254 184 180	-	22 096 475	22 096 475	91 368 296	17 901 067

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encassements au titre des années antérieures	Encassements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Sciences de la vie, Biotech. et Santé	885 983		885 983	630 387	56 195	199 401
Mathématiques, Sc. et techniques de l'info	18 970 002		18 970 002	6 115 288	3 430 872	9 423 842
Physique, Chimie, Sciences pour l'ingénieur	29 387 069		29 387 069	5 846 459	2 509 697	21 030 912
Sciences de l'homme et de la société	1 407 582		1 407 582	673 350	239 450	494 782
Interdisciplinaire et transversale	2 726 332		2 726 332	698 119	130 350	1 897 863
Total contrats de recherche	53 376 968		53 376 968	13 963 603	6 366 564	33 046 801
Contrats de formation continue	1 316 663	-	1 316 663	811 010	449 944	55 709
Total contrats de formation continue	1 316 663	-	1 316 663	811 010	449 944	55 709
CDSN	54 898 680	29 206 922	25 691 758		9 545 064	16 146 694
Total contrats d'enseignement	54 898 680	29 206 922	25 691 758		9 545 064	16 146 694
2012-0225 Saclay	268 314 034		268 314 034	264 404 081	-	3 909 953
Equipements scientifiques des laboratoires FOSTER	7 643 673	7 643 673	-			-
Total programmes pluriannuels d'investissement	275 957 707	7 643 673	268 314 034	264 404 081	-	3 909 953
Total	385 550 018		348 699 423	279 178 694	16 361 571	53 159 157

Tableau 10
TABEAU DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES ET PROGRAMMATION

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT													
A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement													
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE (2)	AE (3)	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommées les années antérieures à N	CP reprogrammées ou reportées en N*	CP nouveaux ouverts en N
		(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)
Sadby	Investissement	268 314 034	226 207 317	226 207 317	0	3 523 744	3 523 744	216 332 474	216 332 474	0	6 849 502	6 849 502	3 373 323
Equipements scientifiques des laboratoires FOSTER	Investissement	7 643 673	4 484 141	4 484 141	0	420 012	420 012	4 083 224	4 083 224	0	486 060	486 060	141 000
Total Dépenses d'investissement	PPL.1	275 957 707	230 691 458	230 691 458	0	3 943 756	3 943 756	220 415 698	220 415 698	0	7 335 562	7 335 562	3 519 323
Contrats de recherche	Personnel				0	3 801 438	3 801 438	0	0	0	3 799 517	3 799 517	4 499 820
	Fonctionnement et intervention				0	1 716 087	1 716 087	0	0	0	1 633 623	1 633 623	2 444 536
	Investissement				0	1 541 470	1 541 470	0	0	0	1 623 533	1 623 533	2 626 933
Total contrat de recherche.2		53 376 968	12 664 804	12 664 804	0	7 058 994	7 058 994	11 668 872	11 668 872	0	7 056 672	7 056 672	9 571 289
Contrats de formation continue	Personnel				0	99 096	99 096	144 973	144 973	0	99 096	99 096	52 400
	Fonctionnement et intervention				0	57 153	57 153	132 726	132 726	0	68 979	68 979	26 700
	Investissement				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrat de formation continue.3		1 316 663	300 136	300 136	0	156 249	156 249	277 700	277 700	0	168 075	168 075	79 100
CDSN	Personnel				0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement et intervention				0	31 873 872	31 873 872	21 821 910	21 821 910	0	7 536 166	7 536 166	11 517 631
	Investissement				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrat d'enseignement.4		54 898 680	31 873 872	31 873 872	0	7 482 452	7 482 452	21 821 910	21 821 910	0	7 536 166	7 536 166	11 517 631
TOTAL		385 550 018	275 530 270	275 530 270	0	18 651 451	18 651 451	254 184 180	254 184 180	0	22 096 475	22 096 475	24 687 343

B - Prévisions de recettes													
Opération	Nature	Prévision	Encaissements	Prévision N	Encaissements	Prévisions en N+1 et suivantes	Encaissements	Prévisions en N+1 et suivantes	Encaissements	Prévisions en N+1 et suivantes	Encaissements	Prévisions en N+1 et suivantes	Encaissements
		(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics**	268 314 034	264 404 081	0	0	0	3 909 953	0	0	0	0	0	0
Equipements scientifiques des laboratoires FOSTER	Autres financements***	7 643 673	7 643 673	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total PPI.1		275 957 707	272 047 754	0	0	0	3 909 953	0	0	0	0	0	0
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*						853 009	3 000 000	18 619 270				
	Autres financements publics**	32 429 276	6 531 086	3 425 912	0	0	2 653 103	3 000 000	4 921 419				
	Autres financements***	20 947 692	7 432 518	2 940 652	0	0	3 506 112	6 000 000	23 540 689				
Total contrat de recherche.2		53 376 968	13 963 603	6 366 564	0	0	55 709	0	0				
Contrats de formation continue	Financement de l'Etat*	8 000	8 000	0	0	0	55 709	0	0				
	Autres financements publics**	1 308 663	803 010	449 944	0	0	55 709	0	0				
	Autres financements***	1 316 663	811 010	449 944	0	0	55 709	0	0				
Total contrat de formation continue.3		1 316 663	811 010	449 944	0	0	55 709	0	0				
CDSN	Financement de l'Etat*	54 898 680	29 206 922	9 545 064	0	0	7 345 281	8 136 464	664 949				
	Autres financements publics**				0	0	7 345 281	8 136 464	664 949				
	Autres financements***				0	0							
Total contrat d'enseignement.4		54 898 680	29 206 922	9 545 064	0	0	7 345 281	8 136 464	664 949				
Ss total financement de l'Etat		54 906 680	29 214 922	9 545 064	0	0	7 345 281	8 136 464	664 949				
Ss total autres financements publics		300 743 310	270 935 166	3 425 912	0	0	853 009	6 909 953	18 619 270				
Ss total autres financements		29 900 028	15 879 201	3 390 596	0	0	2 708 812	3 000 000	4 921 419				
TOTAL		385 550 018	316 029 288	16 361 571	0	0	10 907 102	18 046 417	24 205 638				

SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CF
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer
		33 055 483,00
	2	Niveau initial du fonds de roulement
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement
	4	Niveau initial de la trésorerie
Flux de l'année	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée
	5	Autorisations d'engagement - AE 2022
	6	Résultat patrimonial
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)
	8	Variation du fonds de roulement
	9	Opérations bilanciellles non budgétaires
		SENS
		+ / -
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires
		SENS
		+ / -
		+
		-
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires
		SENS
		+ / -
		+
		-
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11
	12.a	Recettes budgétaires
	12.b	Crédits de paiement
	13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires (prêts + opérations pour le compte de tiers)
	14	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires (sur comptes de tiers)
	15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14
	15.a	dont variation de la trésorerie fléchée
	15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée
	16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14
	17	Restes à payer (AE 2022-CP 2022)
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer
	19	Niveau final du fonds de roulement
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement
	21	Niveau final de la trésorerie
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée
	21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée
		Comptabilité budgétaire
		Comptabilité générale

II/ Budget principal

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Etablissement	DEPENSES		RECETTES	
	AE	CP	Prévision	Exécution
Personnel	74 201 204,00	74 201 204,00	97 348 623,44	98 204 164,73
dont contributions employeur au CAS Pension			86 190 996,00	Subvention pour charges de service public
			141 887,00	Autres financements de l'Elat
Fonctionnement	23 175 971,00	23 117 365,00	104 576,00	Fiscalité affectée
			4 092 834,44	Autres financements publics
Intervention	-	-	6 818 330,00	Recettes propres
Investissement	4 776 837,00	3 477 879,00	-	Recettes fléchées
			-	Financements de l'Elat fléchés
Recherche	-	-	-	Autres financements publics fléchés
			-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	102 154 012,00	100 796 448,00	97 348 623,44	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)				SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
		3 025 911,55		-

DEPENSES PAR DESTINATIONS

Budget																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES PAR ORIGINES

Budget	Recettes de l'organisme									
	Recettes globalisées					Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	Total	
Subvention pour charges de service public	87 184 544,00	-	-	-	-	-	-	-	87 184 544,00	
Droits d'inscription	-	-	-	-	701 300,00	-	-	-	701 300,00	
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	468 240,82	-	-	-	468 240,82	
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	266 908,99	-	-	-	266 908,99	
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	2 971 589,28	-	-	-	2 971 589,28	
Valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ANR investissements d'avenir	-	-	-	141 280,09	-	-	-	-	141 280,09	
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	2 051 445,63	-	-	-	-	2 051 445,63	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	126 930,89	-	-	-	-	126 930,89	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	464 083,81	-	-	-	-	464 083,81	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	17 200,00	-	1 469 048,34	-	-	-	-	1 486 248,34	
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	239 610,00	-	-	-	239 610,00	
Autres recettes	-	-	106 621,38	-	1 995 361,50	-	-	-	2 101 982,88	
Total	87 184 544,00	17 200,00	106 621,38	4 252 788,76	6 543 010,59	-	-	-	98 204 164,73	

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER

Etablissement

ENS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	EXE - 2022	Prévision	EXE - 2022	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit)	3 447 824,56	-		3 025 911,55	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) :					Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) :	3 400,00	5 700,00	5 433,00	5 435,00	Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements			-		Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 718 386,03	3 968 615,95	1 807 542,64	652 052,17	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		806 199,78	1 493 787,64	- 539 959,11	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 169 610,59	4 780 515,73	3 306 763,28	3 143 439,61	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	-	4 862 847,31	1 637 076,12	Variation de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-		4 862 847,31	1 637 076,12	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	8 169 610,59	4 780 515,73	8 169 610,59	4 780 515,73	TOTAL DES FINANCEMENTS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Prévision	EXE - 2022	PRODUITS	Prévision	EXE - 2022
Personnel	74 184 504	71 406 465,99	Subventions de l'Etat	86 257 916,00	87 204 402,52
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	21 987 806,00	21 832 772,36	Fiscalité affectée	104 576,00	142 590,88
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	25 499 812,00	25 753 684,65	Autres subventions	4 457 562,44	3 305 622,15
			Autres produits	8 784 974,00	7 543 997,41
TOTAL DES CHARGES (1)	99 684 316,00	97 160 150,64	TOTAL DES PRODUITS (2)	99 605 028,44	98 196 612,96
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	1 036 462,32	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	79 287,56	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	99 684 316,00	98 196 612,96	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	99 684 316,00	98 196 612,96

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Prévision	EXE - 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 79 287,56	1 036 462,32
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 040 004	2 624 717,21
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	607 796,67
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	803 228	698 855,04
= CAF ou IAF*	1 157 488,44	2 354 527,82

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Prévision	EXE - 2022	RESSOURCES	Prévision	EXE - 2022
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	1 157 488,44	2 354 527,82
Investissements	2 701 368,00	3 013 204,77	Financement de l'actif par l'Etat	0	872 695,19
Remboursement des dettes financières			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	703 774	182 037,74
			Autres ressources	0	38 250,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 701 368,00	3 013 204,77	Augmentation des dettes financières	0	270 000,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	0,00	704 305,98	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 861 262,44	3 717 510,75
			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	840 106	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Prévision	EXE - 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 840 105,56	704 305,98
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	4 022 741,75	2 341 382,10
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) *	- 4 862 847,31	- 1 637 076,12
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	26 694 556,56	28 238 736,10
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 9 933 247,38	- 11 614 839,03
Niveau de la TRESORERIE	36 627 803,94	39 853 575,13

III/ Budget annexe

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Etablissement	DEPENSES				RECETTES		
	AE	Prévision	CP	AE	Exécution	Prévision	RECETTES
Personnel		-	-		-	-	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension							Subvention pour charges de service public
							Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	2 000 000,00		2 000 000,00	1 123 694,23	-	-	Fiscalité affectée
							Autres financements publics
Intervention		-	-		-	-	Recettes propres
Investissement	3 300 000,00		6 000 000,00	2 400 049,89	-	-	Recettes fléchées
							Financements de l'Etat fléchés
Recherche		-	-		-	-	Autres financements publics fléchés
							Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	5 300 000,00		8 000 000,00	3 523 744,12	-	-	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					6 849 501,97		SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

DEPENSES PAR DESTINATIONS

Budget	Personnel										Total	
	AE= CP											
	Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		Exécution		Exécution	
Programme 150	-	-	1 123 694,23	935 567,77	2 400 049,89	5 913 934,20	3 523 744,12	6 849 501,97	-	-	-	-
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D105 - Bibliothèques et documentation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D109 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D114 - Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D115 - Pilotage et support	-	-	1 123 694,23	935 567,77	2 400 049,89	5 913 934,20	3 523 744,12	6 849 501,97	-	-	-	-
Programme 231	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D201 - Aides directes aux étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D202 - Aides indirectes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	1 123 694,23	935 567,77	2 400 049,89	5 913 934,20	3 523 744,12	6 849 501,97	-	-	-	-

RECETTES PAR ORIGINES

Recettes de l'organisme											
Budget	Recettes globalisées					Recettes flechées				Total	
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat flechés	Autres financements publics flechés	Recettes propres flechées			
Subvention pour charges de service public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits d'inscription	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOL DE BUDGETAIRE (déficit)										6 849 501,97	

TABEAU 4 **EQUILIBRE FINANCIER**

Etablissement

saclay

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)			
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	EXE - 2022	Prévision	EXE - 2022	Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit)	8 000 000,00	6 849 501,97		-	Solde budgétaire (excédent)	
Remboursements d'emprunts (capital) ;	-	-	-	-	Nouveaux emprunts (capital)	
Nouveaux prêts (capital) ;		-			Remboursements de prêts (capital)	
Dépôts et cautionnements		-			Dépôts et cautionnements	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)		-			Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		-			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 000 000,00	6 849 501,97	-	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
Variation de trésorerie	-	-	8 000 000,00	6 849 501,97	Variation de trésorerie	
dont Abondement de la trésorerie fléchée		-	8 000 000,00	6 849 501,97	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée	
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	
TOTAL DES BESOINS	8 000 000,00	6 849 501,97	8 000 000,00	6 849 501,97	TOTAL DES FINANCEMENTS	

SITUATION PATRIMONIALE

Etablissement
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
Compte de résultat prévisionnel

Saclay

CHARGES	Prévision	EXE - 2022	PRODUITS	Prévision	EXE - 2022
Personnel		-	Subventions de l'Etat		-
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	10 720 395,00	10 134 665,32	Autres subventions	2 214 909	1 120 518,32
			Autres produits	8 505 486	9 014 147,00
TOTAL DES CHARGES (1)	10 720 395,00	10 134 665,32	TOTAL DES PRODUITS (2)	10 720 395,00	10 134 665,32
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 720 395,00	10 134 665,32	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	10 720 395,00	10 134 665,32

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Prévision	EXE - 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 505 486,00	9 014 147,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	8 505 486	9 014 147,00
= CAF ou IAF*	-	-

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits co

EMPLOIS	Prévision	EXE - 2022	RESSOURCES	Prévision	EXE - 2022
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	-	-
Investissements	6 000 000,00	4 713 462,74	Financement de l'actif par l'Etat		
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 000 000,00	4 713 462,74
Remboursement des dettes financières			Autres ressources		-
			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 000 000,00	4 713 462,74	TOTAL DES RESSOURCES (6)	6 000 000,00	4 713 462,74
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Prévision	EXE - 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-	-
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	8 000 000,00	6 849 501,97
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT	- 8 000 000,00	- 6 849 501,97
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	229,19	464,19
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-39 089 263,81	-40 239 530,15
Niveau de la TRESORERIE	39 089 493,00	40 239 991,34

Compte financier 2022

— Conseil d'administration du 10 mars 2023 —

Sommaire

Présentation.....	2
I/ Les autorisations budgétaires et leur exécution.....	3
I.1/ Les autorisations d'emplois et leur exécution.....	4
I.2/ Les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et prévisions de recettes et le solde budgétaire, et leur exécution	5
II/ Le tableau d'équilibre financier, en exécution.....	8
III/ Les états financiers annuels	11
III.1/ Le bilan.....	11
III.2/ Le compte de résultat.....	14
III.3/ L'annexe	17
III.3.1/ Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation	17
III.3.2/ Notes relatives aux postes de bilan.....	19
III.3.3/ Notes relatives aux postes du compte de résultat	31
III.3.4/ Autres informations	35
IV/ La balance des valeurs inactives.....	41
V/ Visa du compte financier et arrêté des comptes	42

Présentation

L'article 211 du décret modifié n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que le compte financier comprend :

1° Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 et leur exécution, c'est-à-dire :

- les autorisations d'emplois,
- les autorisations d'engagement,
- les crédits de paiement et les prévisions de recettes, ainsi que le solde budgétaire en résultant.

2° Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175, tel qu'exécuté, résultant, d'une part, du solde budgétaire ci-dessus et, d'autre part, des opérations de trésorerie définies à l'article 196.

3° Les états financiers annuels prévus à l'article 202, qui retracent les opérations enregistrées dans la comptabilité générale de l'organisme, c'est-à-dire :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe des comptes annuels.

4° La balance des valeurs inactives.

I/ Les autorisations budgétaires et leur exécution

I.1/ Les autorisations d'emplois et leur exécution

Tableau des ETPT

				(A)				(B)				(C) = (A) + (B)			
Catégories d'emplois		Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat				Emplois financés hors SCSP				Global			
				En ETPT		En ETPT		En ETPT		En ETPT		En ETPT			
Enseignants-enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	CDI	Exécuté 2021	BR 22	Exécuté 2022	Exécuté 2021	BR 22	Exécuté 2022	Exécuté 2021	BR 22	Exécuté 2022	Exécuté 2021	BR 22	Exécuté 2022
				149	172	147									
	Non permanents	83	85	73											
	Sous-total EC			232	257	221									
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				907	982	911					907	982	911		
BIATSS	Permanents	Titulaires		116	135	113					116	135	113		
		CDI		16	19	17	7	7	8	23	26	25			
	Non permanents	CDD		46	59	45	42	45	44	88	104	89			
sous-total Biatss				177	213	175	49	53	52	226	266	227			
Total				1317	1452	1307	110	141	128	1427	1593	1434			
Plafond délégué				1 450				Plafond global des emplois							

I.2/ Les autorisations d’engagement, les crédits de paiement et prévisions de recettes et le solde budgétaire, et leur exécution

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION
(Etablissement - agrégé)

DEPENSES					RECETTES		
	AE	CP	AE	CP	Prévision	Exécution	
					97 348 623,44	98 204 164,73	Recettes globalisées
Personnel	74 201 204,00	74 201 204,00	72 546 128,47	72 546 128,47	86 190 996,00	87 184 544,00	Subvention pour charges de service public
dont contributions employeur au CAS Pension			21 872 945,00	21 872 945,00	141 887,00	17 200,00	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	25 175 971,00	25 117 365,00	19 760 998,48	20 548 046,54	104 576,00	106 621,38	Fiscalité affectée
Intervention	-	-	-	-	4 092 834,44	4 252 788,76	Autres financements publics
Investissement	8 076 837,00	9 477 879,00	5 389 627,84	8 933 580,14	6 818 330,00	6 643 010,59	Recettes propres
Recherche	-	-	-	-	-	-	Recettes fléchées
					-	-	Financements de l'Etat fléchés
					-	-	Autres financements publics fléchés
					-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	107 454 012,00	108 796 448,00	97 696 754,79	102 027 755,15	97 348 623,44	98 204 164,73	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					11 447 824,56	3 823 590,42	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION
(Budget principal - ENS)

DEPENSES						RECETTES		
	AE	CP	AE	CP		Prévision	Exécution	
Personnel						97 348 623,44	98 204 164,73	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	74 201 204,00	74 201 204,00	72 546 128,47	72 546 128,47		86 190 996,00	87 184 544,00	Subvention pour charges de service public
			21 872 945,00	21 872 945,00		141 887,00	17 200,00	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	23 175 971,00	23 117 365,00	18 637 304,25	19 612 478,77		104 576,00	106 621,38	Fiscalité affectée
Intervention						4 092 834,44	4 252 788,76	Autres financements publics
	-	-	-	-		6 818 330,00	6 643 010,59	Recettes propres
Investissement	4 776 837,00	3 477 879,00	2 989 577,95	3 019 645,94		-	-	Recettes fléchées
Recherche	-	-	-	-		-	-	Financements de l'Etat fléchés
						-	-	Autres financements publics fléchés
						-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	102 154 012,00	100 796 448,00	94 173 010,67	95 178 253,18		97 348 623,44	98 204 164,73	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						3 447 824,56	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION
(Budget annexe - Saclay)

DEPENSES						RECETTES			
	AE	CP	AE	CP		Prévision	Exécution		
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS Pension						-	-	Subvention pour charges de service public	
						-	-	Autres financements de l'Etat	
Fonctionnement	2 000 000,00	2 000 000,00	1 123 694,23	935 567,77		-	-	Fiscalité affectée	
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics	
						-	-	Recettes propres	
Investissement	3 300 000,00	6 000 000,00	2 400 049,89	5 913 934,20		-	-	Recettes fléchées	
						-	-	Financements de l'Etat fléchés	
Recherche	-	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics fléchés	
						-	-	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	5 300 000,00	8 000 000,00	3 523 744,12	6 849 501,97		-	-	TOTAL DES RECETTES	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)						8 000 000,00	6 849 501,97	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	

II/ Le tableau d'équilibre financier, en exécution

L'équilibre financier résulte, d'une part, du solde budgétaire, et, d'autre part, des opérations de trésorerie (emprunts et autres dettes, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres décaissements ou encaissements non budgétaires).

EQUILIBRE FINANCIER (Etablissement - agrégé)

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)		
Solde budgétaire (déficit)	11 447 824,56	3 823 590,42	-	-	Solde budgétaire (excédent)		
Remboursements d'emprunts (capital) ;					Nouveaux emprunts (capital)		
Nouveaux prêts (capital) ;	3 400,00	5 700,00	5 433,00	5 435,00	Remboursements de prêts (capital)		
Dépôts et cautionnements	-	-			Dépôts et cautionnements		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 718 386,03	3 968 615,95	1 807 542,64	652 052,17	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	806 199,78	1 493 787,64	- 539 959,11	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	16 169 610,59	8 604 106,15	3 306 763,28	117 528,06	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)		
Variation de trésorerie	-	-	12 862 847,31	8 486 578,09	Variation de trésorerie		
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-	-	8 000 000,00	6 849 501,97	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée		
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-	-	4 862 847,31	1 637 076,12	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée		
TOTAL DES BESOINS	16 169 610,59	8 604 106,15	16 169 610,59	8 604 106,15	TOTAL DES FINANCEMENTS		

EQUILIBRE FINANCIER (Budget principal - ENS)

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)		
Solde budgétaire (déficit)	3 447 824,56	-		3 025 911,55	Solde budgétaire (excédent)		
Remboursements d'emprunts (capital) ;					Nouveaux emprunts (capital)		
Nouveaux prêts (capital) ;	3 400,00	5 700,00	5 433,00	5 435,00	Remboursements de prêts (capital)		
Dépôts et cautionnements			-		Dépôts et cautionnements		
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	4 718 386,03	3 968 615,95	1 807 542,64	652 052,17	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)		
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		806 199,78	1 493 787,64	- 539 959,11	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 169 610,59	4 780 515,73	3 306 763,28	3 143 439,61	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)		
Variation de trésorerie	-	-	4 862 847,31	1 637 076,12	Variation de trésorerie		
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-				dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée		
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	-		4 862 847,31	1 637 076,12	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée		
TOTAL DES BESOINS	8 169 610,59	4 780 515,73	8 169 610,59	4 780 515,73	TOTAL DES FINANCEMENTS		

EQUILIBRE FINANCIER
(Budget annexe - Saclay)

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit)	8 000 000,00	6 849 501,97		-	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) ;	-	-	-	-	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;		-			Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements		-			Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)		-			Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		-			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 000 000,00	6 849 501,97	-	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	-	8 000 000,00	6 849 501,97	Variation de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée		-	8 000 000,00	6 849 501,97	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	8 000 000,00	6 849 501,97	8 000 000,00	6 849 501,97	TOTAL DES FINANCEMENTS

III/ Les états financiers annuels

Les états financiers annuels retracent les opérations enregistrées dans la comptabilité générale. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, du résultat et de la situation financière des organismes. Ils comprennent un bilan, un compte de résultat et l'annexe des comptes annuels.

III.1/ Le bilan

Le bilan prend la forme d'un tableau présentant :

- l'actif, c'est-à-dire les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'organisme : les immobilisations, les stocks, les créances et la trésorerie ;
- le passif, constitué des obligations à l'égard de tiers : provisions pour risques et charges, dettes, trésorerie inscrite au passif ;
- les fonds propres : financements reçus, réserves et résultat de l'exercice.

BILAN - Partie ACTIF				
ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	TOTAUX EX. ANTERIEUR
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 117 511,00	1 043 127,58	74 383,42	75 961,60
Immobilisations corporelles				
Terrains	257 901 035,24	47 334 146,85	210 566 888,39	214 083 604,22
Constructions	4 516 000,00	-	4 516 000,00	4 516 000,00
Installations techniques, matériels, et outillages	218 573 815,79	26 053 224,36	192 520 591,43	196 942 084,60
Collections	24 034 389,55	15 126 796,00	8 907 593,55	7 967 490,78
Biens historiques et culturels	810 731,00	-	810 731,00	810 731,00
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations mises en concession	9 570 122,34	6 154 126,49	3 415 995,85	3 814 482,84
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	395 976,56	-	395 976,56	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	32 815,00
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières				
	335 535,00	-	335 535,00	335 270,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	259 354 081,24	48 377 274,43	210 976 806,81	214 494 835,82
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	13 676,03
Créances	21 730 141,55	214 894,20	21 515 247,35	15 279 917,31
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	14 131 959,23		14 131 959,23	9 664 408,97
Créances clients et comptes rattachés	4 436 839,05	214 894,20	4 221 944,85	3 902 270,17
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	125 182,56		125 182,56	130 867,48
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-		-	-
Créances sur les autres débiteurs	3 036 160,71	-	3 036 160,71	1 582 370,69
Charges constatées d'avance (dont prime de participation)	1 630 267,94		1 630 267,94	1 724 679,70
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	23 360 409,49	214 894,20	23 145 515,29	17 018 273,04
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	80 093 566,47		80 093 566,47	88 580 144,56
Autres	-		-	-
TOTAL TRESORERIE	80 093 566,47	-	80 093 566,47	88 580 144,56
Comptes de régularisation	-		-	-
Ecart de conversion Actif	-		-	-
TOTAL GENERAL	362 808 057,20	48 592 168,63	314 215 888,57	320 093 253,42

BILAN - Partie PASSIF			
PASSIF	MONTANT	TOTAUX EX. ANTERIEUR	
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'Etat	202 609 706,97	206 554 513,34	
Financement de l'actif par des tiers	201 267 181,93	205 325 848,75	
	1 342 525,04	1 228 664,59	
Fonds propres des fondations			
	-	-	
Ecart de réévaluation			
	-	-	
Réserves			
Report à nouveau	33 753 630,98	28 970 052,06	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-	-	
Provisions réglementées	1 036 462,32	4 783 578,92	
	-	-	
TOTAL FONDS PROPRES	237 399 800,27	240 308 144,32	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	12 500,00	5 500,00	
Provisions pour charges	1 318 809,63	1 304 508,14	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 331 309,63	1 310 008,14	
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires	-	-	
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	
Dettes financières et autres emprunts	270 000,00	-	
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	270 000,00	-	
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 156 667,93	14 111 292,36	
Dettes fiscales et sociales	734 764,72	894 909,16	
Avances et acomptes reçus	54 128 156,68	55 830 548,21	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	17 850,00	28 700,00	
Autres dettes non financières	2 753 178,77	6 873 652,45	
Produits constatés d'avance	1 424 160,57	735 998,78	
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	75 214 778,67	78 475 100,96	
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	-	-	
TOTAL TRESORERIE			
Comptes de régularisation	-	-	
Ecart de conversion Passif	-	-	
TOTAL GENERAL	314 215 888,57	320 093 253,42	

III.2/ Le compte de résultat

Le compte de résultat met en regard les opérations non durables constituées des charges et produits de l'exercice : charges de fonctionnement et charges financières d'une part, produits de fonctionnement et produits financiers d'autre part.

Il permet de dégager le résultat comptable de l'exercice.

Compte de résultat - Partie CHARGES		
CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	141,29	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	11 728 076,20	10 704 378,32
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	41 545 352,21	40 100 961,49
Charges sociales	29 474 983,47	28 510 496,66
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	386 130,31	252 332,17
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	12 521 268,27	11 397 662,09
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	11 638 864,21	11 194 832,86
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	107 294 815,96	102 160 663,59
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	-	-
Transfert aux entreprises	-	-
Transfert aux collectivités territoriales	-	-
Transfert aux autres collectivités	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	107 294 815,96	102 160 663,59
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-	-
Impôt sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 036 462,32	4 783 578,92
TOTAL CHARGES	108 331 278,28	106 944 242,51

Compte de résultat - Partie PRODUITS		
PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public	92 368 144,95	89 080 885,30
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	87 184 544,00	85 595 918,00
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	4 712 907,98	3 081 785,66
Dons et legs	253 218,69	238 054,20
Produits de la fiscalité affectée	74 883,40	91 470,00
	142 590,88	73 657,44
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Ventes de biens ou prestations de services	5 642 334,62	7 727 857,56
Produits de cessions d'éléments d'actif	4 057 698,57	6 085 784,45
Autres produits de gestion	-	-
Production stockée et immobilisée	1 584 636,05	1 642 073,11
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
	-	-
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	10 320 798,71	10 135 499,65
Reprises du financement rattaché à un actif	607 796,67	681 778,70
	9 713 002,04	9 453 720,95
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	108 331 278,28	106 944 242,51
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financier	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL PRODUITS	108 331 278,28	106 944 242,51

III.3/ L'annexe

L'annexe des comptes annuels fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension des données du bilan et du compte de résultat. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'organisme.

III.3.1/ Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

➤ Faits caractéristiques de l'exercice

Après le déménagement de l'ENS Paris-Saclay de Cachan à Gif sur Yvette intervenu en 2020, et la mise en service du bâtiment effectuée sur la base des travaux exécutés et payés au 31 décembre 2020, quelques entrées à l'actif complémentaires ont été effectuées en 2022 au titre des dernières opérations de travaux.

Un service facturier a été mis en place à l'Agence comptable au 1^{er} janvier 2022. Prévu par l'article 41 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le service facturier est un centre unique de traitement et de paiement des factures qui repose sur une délégation technique donnée par l'ordonnateur au comptable pour liquider la dépense : recevoir et traiter la facture, la rapprocher de l'engagement juridique et du service fait, gérer les anomalies, saisir, contrôler et valider la demande de paiement — tâches précédemment assurées par les services de l'ordonnateur. Par la suppression de la redondance de tâches/contrôles entre ordonnateur et comptable (liquidation notamment) et la rationalisation du circuit et de la manipulation des pièces, il est attendu de la mise de ce service une réduction des délais de paiement et l'amélioration de la qualité comptable par une meilleure connaissance du stock des factures et des services faits non rapprochés d'une facture.

Par ailleurs, l'établissement a connu en 2022 un changement de gouvernance, avec une administration provisoire de 5 mois entre les présidences sortante et entrante.

➤ Changement de méthode, changement d'estimation

La méthodologie de dépréciation des créances liées aux ruptures d'engagement décennal des normaliens a été revue cette année. Cette méthodologie était jusqu'alors très prudente en raison du caractère récent (2018) de la procédure de gestion de ces ruptures, et amenait à déprécier, à hauteur de 100 %, les litiges portés devant le tribunal administratif et à hauteur de 50 % les dossiers en cours de négociation ou en échéancier provisoire.

Une analyse rétrospective a montré que ces dernières créances sont finalement recouvrées, et a amené à restreindre la dépréciation aux seules créances contentieuses.

➤ **Principes et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction comptable commune (BOFiP-GCP-21-0042 du 22/12/2021) qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

Les principes généraux de tenue de la comptabilité, issus du plan comptable général et rappelés par cette instruction, sont respectés :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes.

En matière de TVA, l'ENS Paris Saclay applique les dispositions de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008. Elle a constitué :

- un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation ;
- un secteur taxable pour certaines activités de recherche ;
- un secteur mixte bénéficiant d'un coefficient de déduction de 62 % pour l'année 2022.

L'ENS gère, depuis le 1^{er} janvier 2014, un budget annexe dédié au projet de construction Saclay. Ce budget et cette comptabilité annexe permettent de rendre compte année après année de l'activité de l'établissement en s'affranchissant de l'activité temporaire liée à la construction de la nouvelle école.

III.3.2/ Notes relatives aux postes de bilan

➤ Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Seuls les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

➤ **Immobilisations corporelles**

Le nouveau parc immobilier (biens propres et biens contrôlés par l'ENS Paris-Saclay) est intégralement retracé à l'actif, après intégration en 2021 du terrain d'emprise mis à disposition par l'Etat sur la base de l'évaluation faite par France Domaine (4 516 000 €). Le coût réel ne sera définitif qu'après la réception complète des travaux et après le calcul de la livraison à soi-même (LASM) prévue par la réglementation fiscale en matière de TVA.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat et des droits et taxes non récupérables (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge sauf pour les accessoires de biens immobilisés formant un ensemble cohérent avec ce même bien.

➤ **Les amortissements**

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en sa séance du 10 décembre 2009.

Immobilisations	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel d'atelier audiovisuel et de reproduction	5 ans
Matériel de transport	7 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Matériel scientifique	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériels divers	10 ans

Suite à la mise en service du nouveau bâtiment, il a été décidé une politique d'amortissement basée sur les composants spécifiques de cette construction. Les amortissements sont ainsi calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de la date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2020 :

Composants	Durée d'amortissement
Structures et études	50 ans
Voiries et réseaux divers (VRD)	25 ans
Façades et menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)	25 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans

Installations techniques de laboratoires	25 ans
Ascenseur	15 ans
Etanchéité	15 ans
Second œuvre	15 ans
Réseau passif	15 ans
Réseau actif	5 ans
Installations audiovisuelles	5 ans
Réseau Wifi	5 ans

A noter que ces investissements peuvent faire l’objet de l’attribution de subventions d’investissement inscrites au passif du bilan et reprises sur la même durée et au même rythme que l’amortissement des biens financés.

➤ **Tableau de variation des immobilisations :**

Tableau des immobilisations							
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition /	Par virement de poste à poste			
Immobilisations incorporelles	1 069 463,05	4 000,00	48 047,95	4 000,00	-	-	1 117 511,00
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	830 814,38	4 000,00	48 047,95	-	-	-	882 862,33
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	238 648,67	-	-	4 000,00	-	-	234 648,67
Immobilisations corporelles	251 242 676,09	1 221 628,26	6 055 314,74	-	1 014 560,41	-	257 505 058,68
Terrains	4 516 000,00	-	-	-	-	-	4 516 000,00
Constructions	213 995 461,45	1 221 628,26	3 356 726,08	-	-	-	218 573 815,79
Installations techniques, matériels, et outillage	22 094 486,23	-	2 098 377,00	-	158 473,68	-	24 034 389,55
Collections	810 731,00	-	-	-	-	-	810 731,00
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	9 825 997,41	-	600 211,66	-	856 086,73	-	9 570 122,34
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	32 815,00	-	1 617 604,82	1 254 443,26	-	-	395 976,56
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	20 000,00	-	-	-	-	-	20 000,00
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	20 000,00	-	-	-	-	-	20 000,00
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	315 270,00	-	5 700,00	-	5 435,00	-	315 535,00
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	2 535,00	-	5 700,00	-	5 435,00	-	2 800,00
Dépôts et cautionnements versés	312 735,00	-	-	-	-	-	312 735,00
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	252 680 224,14	1 225 628,26	7 726 667,51	1 258 443,26	1 019 995,41	-	259 354 081,24

L'augmentation des immobilisations portent concernent principalement :

- le nouveau bâtiment : 4,3 M€ dont 1,2 M€ de mise en service de travaux (queue de programme de construction) ;

- l'acquisition d'équipement scientifiques destinés à la recherche (2,1 M€) : plateforme d'usinage à impulsions laser, microscope Raman, machine d'essai électromécanique...

➤ **Tableau de variation des amortissements :**

Tableau des amortissement					
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	993 501,45	49 626,13	-	1 043 127,58	
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	758 852,76	49 626,13	-	808 478,89	
Droit au bail	-	-	-	-	
Fonds commercial	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	234 648,69	-	-	234 648,69	
Immobilisations corporelles	37 191 886,87	11 156 820,39	1 014 560,41	47 334 146,85	
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	17 053 376,85	8 999 847,51	-	26 053 224,36	
Installations techniques, matériels, et outillage	14 126 995,45	1 158 274,23	158 473,68	15 126 796,00	
Autres immobilisations corporelles	6 011 514,57	998 698,65	856 086,73	6 154 126,49	
TOTAUX	38 185 388,32	11 206 446,52	1 014 560,41	48 377 274,43	

L’essentiel de la dotation de l’exercice correspond à l’amortissement de la construction qui s’élève à 8,9 M€. Quant aux diminutions, elles sont liées aux sorties de matériels hors d’usage et mis au rebut.

➤ Les créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité.

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	315 535,00	2 800,00	312 735,00
- Créances rattachées à des participations	-	-	-
- Prêts	2 800,00	2 800,00	-
- Autres créances immobilisées	312 735,00	-	312 735,00
Créances de l'actif circulant	23 360 409,49	21 438 509,25	1 921 900,24
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	14 131 959,23	14 131 959,23	-
- Créances clients et comptes rattachés	4 436 839,05	2 514 938,81	1 921 900,24
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
- Avances et acomptes versés sur commandes	125 182,56	125 182,56	-
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-
- Créances sur les autres débiteurs	3 036 160,71	3 036 160,71	-
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	1 630 267,94	1 630 267,94	-
TOTAUX	23 675 944,49	21 441 309,25	2 234 635,24

Les créances de l'actif immobilisé sont constituées à hauteur de 312 k€ par le dépôt de garantie auprès de l'EPAPS (Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay) dans le cadre du chantier de Saclay.

Les créances sur entités publiques sont essentiellement constituées :

- de financements et subventions à recevoir à hauteur de 10,4 M€ ;
- d'un crédit de TVA à reporter et de la TVA sur facture non parvenue pour 3,2 M€.

Les créances clients sont essentiellement constituées :

- des sommes restant à recouvrer dans le cadre des ruptures d'engagement décennal par des normaliens, pour un montant de 2,4 M€ ;
- des sommes restant à recevoir dans le cadre des conventions de recherche ou relatif à la formation continue, pour un montant de 2,1 M€.

Les charges constatées d'avance sont relatives à l'assurance dommage-ouvrage contractée pour le nouveau bâtiment ; pour un montant de 1,6 M€ qui représentent 7 années d'assurance restant à courir.

➤ **Les capitaux propres**

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Situation des mouvements — Rubriques	Situation nette 2021	Augmentations	Diminutions	Situation nette 2022
Financements de l'actif par l'Etat	205 325 848,75	5 586 157,93	9 644 824,75	201 267 181,93
Réserves	28 970 052,06	4 783 578,92	0,00	33 753 630,98
Report à nouveau	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	4 783 578,92	1 036 462,32	4 783 578,92	1 036 462,32
Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 228 664,59	182 037,74	68 177,29	1 342 525,04
Situation nette	240 308 144,32	11 588 236,91	14 496 580,96	237 399 800,27

L'augmentation des financements externes de l'actif correspond essentiellement au financement par l'Etat des dernières dépenses relatives au

nouveau bâtiment (5,3 M€). Lorsqu'ils financent des immobilisations amortissables, les financements sont repris au résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de ces immobilisations : cette reprise apparaît en diminution dans le tableau ci-dessus, et est constituée, à hauteur de 9M€, de la part relative au nouveau bâtiment.

Le résultat bénéficiaire de 2021 (4,8 M€) a été affecté en réserves, conformément à la décision du conseil d'administration du 11 mars 2022.

La situation nette au 31 décembre 2022 est également abondée par le résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 (1 M€).

➤ **Les provisions et dépréciations**

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrat	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	5 500,00	9 000,00	-	2 000,00	12 500,00
Provisions pour charges					
Provisions pour CET	148 483,15	20 952,01	-	-	169 435,16
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	174 521,81	14 265,92	-	-	188 787,73
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	795 090,37	248 000,00	82 503,63	-	960 586,74
Autres provisions pour charges	186 412,81	-	18 372,00	168 040,81	-
Total des provisions	1 310 008,14	292 217,93	100 875,63	170 040,81	1 331 309,63

Les provisions pour allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) augmente de 248 k€ à raison de 10 nouveaux bénéficiaires potentiels.

Les provisions sur autres charges sont essentiellement liées au déménagement du site de Cachan vers celui de Gif-sur-Yvette et portent sur l'enveloppe pour indemnité de changement de résidence. Après un reliquat de paiement en 2022, les droits à cette indemnité étant épuisés, le solde de la provision a été reprise.

Tableau des dépréciations					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
Dépréciations des immobilisations	-	-	-	-	
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-	
Dépréciations des comptes de tiers	411 574,67	140 199,76	336 880,23	214 894,20	
Dépréciations des comptes financiers	-	-	-	-	
Total des dépréciations	411 574,67	140 199,76	336 880,23	214 894,20	

Les provisions pour dépréciations sont constituées pour certaines créances relatives aux ruptures d'engagement décennal de normaliens, qui font l'objet de contentieux.

Le montant de la reprise est essentiellement lié au changement de méthodologie mis en œuvre en 2022, qui limite les cas de dépréciation aux créances contentieuses (voir plus haut, § III.3.1 *Changement de méthode, changement d'estimation*).

➤ **Les dettes**

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières	270 000,00	-	270 000,00	-
- Emprunts obligataires	-	-	-	-
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
- Dettes financières et autres emprunts	270 000,00	-	270 000,00	-
Dettes non financières	75 214 778,67	69 248 129,96	5 966 648,71	-
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 156 667,93	16 156 667,93	-	-
- Dettes fiscales et sociales	734 764,72	734 764,72	-	-
- Avances et acomptes reçus	54 128 156,68	48 161 507,97	5 966 648,71	-
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	17 850,00	17 850,00	-	-
- Autres dettes non financières	2 753 178,77	2 753 178,77	-	-
- Produits constatés d'avance	1 424 160,57	1 424 160,57	-	-
TOTAUX	75 484 778,67	69 248 129,96	6 236 648,71	-

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés enregistrent les services faits certifiés par l'ordonnateur pour lesquels la facture du fournisseur n'est pas encore parvenue à la clôture de l'exercice (14,4 M€), ainsi que des retenues de garanties et pénalités (1,8 M€).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux charges à payer relatives au personnel.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux soldes des comptes d'avances reçues des clients et partenaires publics (avances sur financements

et subventions).

Les autres dettes non financières sont constituées pour l'essentiel des recettes à classer : 1,7 M€ contre 4,8 M€ au 31/12/2021. Cette diminution s'explique notamment par un travail important effectué sur l'identification d'encaissements inscrits en compte d'attente, ainsi que par le reversement aux partenaires des fonds perçus en 2021 dans le cadre de l'ÉquipEx+ e-Diamant pour lequel l'établissement est coordinateur (opérations retracées en compte de tiers : 1,1 M€ reversés sur les 1,5 M€ encaissés en 2021, le solde étant destiné à l'ENS).

III.3.3/ Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables prévus par l'instruction comptable commune des établissements publics.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours déjà réalisées.

Les produits sont généralement constatés comme suit :

- les droits d'inscription au moment de l'encaissement.
- lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- pour la taxe d'apprentissage, à hauteur des droits constatés,
- la subvention pour charges de service public attribuée par l'Etat pour l'année civile, à la notification,
- à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats gérés en ressources affectées et des contrats de recherche pluriannuels,
- la contribution pour vie étudiante et de campus est comptabilisée en droits constatés à réception de la notification,
- les dons et legs sont comptabilisés en droits constatés lorsqu'ils ne sont pas affectés.

➤ Résultat d'exploitation

Ventilation par nature du montant total des produits et des charges :

En €	2022	2021
Droits d'inscription	700 700,00	643 665,00
Prestations de recherche	2 107 200,12	4 496 620,32
Formation continue	395 567,36	453 796,34
Autres prestations de service et produits	2 692 085,83	2 371 830,10
Subventions pour charges de service public	87 184 544,00	85 590 318,00
Autres subventions	4 445 998,99	2 899 143,63
Taxe d'apprentissage	266 908,99	188 242,03
Dons, legs	74 883,40	91 470,00
Contribution vie étudiante et de campus	142 590,88	73 657,44
Neutralisation amortissement du patrimoine	9 713 002,04	9 453 720,95
Reprise des provisions	607 796,67	659 766,16
Produits de fonctionnement	108 331 278,28	106 944 242,51
Achats	141,29	0,00
Charges externes	11 728 076,20	10 704 378,32
Frais de personnel et charges sociales	71 406 465,99	68 863 790,32
Dotations aux amortissements et provisions	11 638 864,21	11 194 832,86
Autres charges	12 521 268,27	11 397 662,09
Charges de fonctionnement	107 294 815,96	102 160 663,59
Résultat d'exploitation	1 036 462,32	4 783 578,92

- Les **produits de fonctionnement** ont augmenté de 1,3 % soit 1,4 M€, avec, principalement :

- une hausse de 1,6 M€ de la subvention pour charges de service public (SCSP) et 1,5 M€ des autres subventions,
- une baisse des produits de l'activité contractuelle de 2,4 M€.

La SCSP versée par l'Etat représente 80 % des produits. Son augmentation est principalement liée à des soutiens exceptionnels octroyés en 2022 (dont la hausse des dépenses énergétiques, le surcoût généré par la hausse du Smic impactant les normaliens, ...), au financement de mesures réglementaires pérennes (dont celles au titre de la loi programmation recherche) et diverses compensations.

Les autres subventions sont reçues dans le cadre de contrats européens ou conclus avec l'Agence nationale pour la recherche.

La hausse de ces subventions sur contrats est à mettre en regard de la baisse des produits sur prestations de recherche, qui s'explique également par des conventions pluriannuelles pour lesquelles les charges ont été constatées en 2022 alors que le produit l'a été en 2021.

Parmi les autres prestations de services et produits (2,7 M€), figurent les restitutions de rémunérations réclamées aux normaliens en rupture d'engagement décennal pour 1,8 M€ (contre 1,6 M€ en 2021).

La reprise au résultat des financements externes de l'actif (9,7 M€), au même rythme et sur la même durée que l'amortissement des biens financés, vient neutraliser la charge d'amortissement de ceux-ci. Elle concerne principalement le nouveau bâtiment.

- Les **charges de fonctionnement** ont augmenté de 5 % soit 5,1 M€.

Les charges de personnel représentent 67 % des charges de fonctionnement. Elles ont augmenté de 4 % par rapport à 2021, principalement en raison de mesures réglementaires, pour 2 M€ : revalorisation du point d'indice, revalorisation du Smic entraînant un relèvement de l'indice minimum de la fonction publique impactant la rémunération des normaliens.

Les autres charges de fonctionnement, hors dotation aux amortissements, dépréciations et provisions, augmentent de 10 % (2,1 M€). Les principaux postes de cette augmentation sont :

- les reversements effectués dans le cadre des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN), en raison d'un rattrapage effectué sur la cohorte précédente : + 1 M€ ;
- la maintenance des équipements, en raison de l'activation de contrats intervenue en 2022 : + 0,4 M€ ;

- l'entretien sur les biens immobiliers, correspondant à des remplacements effectués dans le cadre de travaux de finition du bâtiment :
+ 0,4 M€.
- Le **résultat** est donc bénéficiaire de 1 M€ pour 2022, contre 4,8 M€ pour 2021.

III.3.4/ Autres informations

➤ Événements postérieurs à la clôture

L'établissement n'a pas connaissance d'événement postérieur à la clôture annuelle de nature à modifier notablement les données du compte financier de l'exercice écoulé.

➤ Engagements hors bilan

L'établissement n'a pas d'engagement hors bilan.

➤ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de l'établissement à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes. Elle représente donc l'excédent de ressources dégagées par l'activité et peut s'analyser comme une ressource durable.

Elle est issue du retraitement comptable du résultat de fonctionnement, duquel on soustrait :

- d'une part, l'impact des charges et produits calculés (dotation aux amortissements et provisions, reprise au résultat des financements externes de l'actif, etc.), qui ne correspondent pas à des mouvements de fonds ;
- et d'autre part, les plus-values sur cessions d'immobilisations, qui sont réaffectées en ressources spécifiques d'investissement.

CAF			
Libellés	Montant N	Montant N-1	
Résultat Net			
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 036 462,32	4 783 578,92	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 638 864,21	11 191 268,83	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	607 796,67	659 766,16	
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	3 564,03	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	9 713 002,04	9 453 720,95	
= CAF ou IAF*	2 354 527,82	5 864 924,67	

➤ **Tableau des emplois et des ressources de l'exercice**

Ce document comptable présente la manière dont sont financés les investissements et remboursements de dettes financières de l'établissement et son impact sur l'évolution du fonds de roulement net global.

Tableau des emplois et des ressources			
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	2 354 527,82
		Financement de l'actif par l'Etat	5 586 157,93
Investissements	7 726 667,51	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	182 037,74
		Autres ressources	38 250,00
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	270 000,00
TOTAL EMPLOIS	7 726 667,51	TOTAL RESSOURCES	8 430 973,49
Apport au fonds de roulement	704 305,98	Prélèvement sur fonds de roulement	-

Les ressources — dont la capacité d'autofinancement issue du résultat comptable bénéficiaire — étant supérieures aux emplois, la variation du fonds de roulement se solde par un apport de 705 k€.

➤ **Fonds de roulement**

Cet état indique l'évolution d'une année sur l'autre du fonds de roulement net global, calculé suivant les normes du plan comptable général, ainsi que la situation du fonds de roulement, des besoins en fonds de roulement, et de la trésorerie en fin d'année, suivant l'égalité suivante :

$$\text{Trésorerie} = \text{Fonds de roulement net global} - \text{Besoins en fonds de roulement.}$$

Le fonds de roulement (FDR) représente une ressource durable issue de l'activité de l'établissement, et destinée à financer les investissements et les emplois nets du cycle d'exploitation.

FONDS DE ROULEMENT 31-12-2022			
Première méthode		euros	
FONDS DE ROULEMENT	FIN 2021	27 534 891,31	
AUGMENTATION EN 2022		704 305,98	
FONDS DE ROULEMENT	FIN 2022	28 239 197,29	
Deuxième méthode			
		(bas de bilan)	
Actif circulant	stocks	-	
	créances	23 360 409,49	
	disponibilités	80 093 566,47	
Dettes	dettes (sauf dettes financières)	75 214 778,67	
FONDS DE ROULEMENT	FIN 2022	28 239 197,29	
Troisième méthode			
		(haut de bilan)	
Capitaux permanents	capitaux propres	237 399 800,27	
	provisions pour risques et charges	1 546 203,83	
	dettes financières	270 000,00	
Actifs immobilisés	immobilisations	210 976 806,81	
FONDS DE ROULEMENT	FIN 2022	28 239 197,29	
TRESORERIE			
Disponibilités		80 093 566,47	
TRESORERIE AU 31/12/2022		80 093 566,47	

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement s’élève à 28,2 M€, en augmentation de 3 % par rapport à 2021.

➤ Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR), financé en partie par le FR, représente les éléments indispensables pour maintenir le cycle d'exploitation de l'établissement (achats, paie des agents, etc...).

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT 31/12/2022

euros

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
Passif d'exploitation		
	dettes d'exploitation	75 214 778,67
Actif d'exploitation		
	stocks	-
	créances d'exploitation	23 360 409,49
Besoin net de fonds de roulement dans l'exercice		-51 854 369,18

➤ Tableau de flux de trésorerie

Ce tableau a pour objet d'expliquer la variation de trésorerie de l'exercice et de retracer l'origine de cette trésorerie : flux liés à l'activité, aux opérations d'investissement, aux opérations de financement et aux opérations gérées pour le compte de tiers (il s'agit ici principalement de la TVA, pour le compte de l'État).

Il reprend ainsi toutes les opérations de l'exercice qui se sont traduites par des mouvements de trésorerie, entrants (encaissements) ou sortants (décaissements).

La variation de trésorerie, différence entre la trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture, est ainsi justifiée et décomposée.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE			2022	2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ				
RÉSULTAT NET				
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			1 036 462,32	4 783 578,92
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant			1 318 065,50	1 077 781,72
Plus-values de cession			-	3 564,03
Autres			-	720 891,34
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			- 7 290 460,44	-
TOTAL (I)			- 4 935 932,62	5 144 033,33
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
ENCAISSEMENTS				
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles				
Cessions d'immobilisations financières				
Autres opérations				
DÉCAISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles				
Acquisitions d'immobilisations corporelles			- 7 716 565,80	- 12 564 271,69
Acquisitions d'immobilisations financières				
Autres opérations				-
TOTAL (II)			- 7 716 565,80	- 12 564 271,69
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT				
ENCAISSEMENTS				
Dotations en capitaux propres			5 679 158,83	10 104 045,64
Émissions d'emprunts				
Autres opérations			308 250,00	11 770,00
DÉCAISSEMENTS				
Remboursements d'emprunts				
Autres opérations				
TOTAL (III)			5 987 408,83	10 115 815,64
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS				
ENCAISSEMENTS				
DÉCAISSEMENTS			- 1 821 488,50	4 097 947,95
TOTAL (IV)			- 1 821 488,50	4 097 947,95
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)			- 8 486 578,09	6 793 525,23
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE			88 580 144,56	81 786 619,33
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE			80 093 566,47	88 580 144,56

IV/ La balance des valeurs inactives

Sont considérées comme valeurs inactives :

- certaines valeurs, autres que numéraire (ex : objets précieux appartenant à des tiers), n'entrant pas dans le patrimoine de l'organisme et qui ne doivent donc pas être comprises dans les éléments de la situation active et passive de l'organisme ;
- des supports de différente nature, qui n'acquiescent de valeur nominale que lorsqu'ils sont mis en circulation pour la rémunération d'une prestation de service de l'établissement (tickets de cantine, droits d'entrée, cartes de photocopie, etc.)

L'établissement dispose de chèques d'accompagnement personnalisé, qui relèvent de cette dernière catégorie et font donc l'objet d'un suivi en comptabilité des valeurs inactives.

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		Bilan d'entrée	Exercice	Total	Bilan d'entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
8623	Chèques d'accompagnement personnalisé	1 140,00	-	1 140,00	-	1 140,00	-	-	-
8633	Chèques d'accompagnement personnalisé	-	1 140,00	-	1 140,00	-	1 140,00	-	-
Total classe 8		1 140,00	1 140,00	1 140,00	1 140,00	1 140,00	1 140,00	-	-

V/ Visa du compte financier et arrêté des comptes

L'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose :

« Le compte financier de l'organisme est **établi par l'agent comptable** à la fin de chaque exercice. L'ordonnateur lui communique à cet effet les états de comptabilité dont il est chargé en application de l'article 208.

Le compte financier est **visé par l'ordonnateur** qui certifie que ce compte retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32.

Il est **soumis par l'ordonnateur à l'organe délibérant** qui l'arrête, après avoir entendu l'agent comptable, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. [...] ».

Par ailleurs, le Code de l'éducation, dans sa partie relative au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dispose :

« Les comptes sont réputés arrêtés à la date à laquelle l'ensemble des documents est signé et daté conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. » (article R. 719-101)

« Le **conseil d'administration approuve le compte financier** [...] dans les délais fixés à l'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. » (article R. 719-102)

➤ Arrêté des comptes de l'exercice 2022

Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment l'article R. 719-101,

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives (le cas échéant).

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement les comptes de l'exercice 2022.

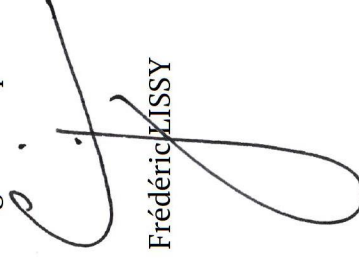
Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 mars 2023

La Présidente



Nathalie CARRASCO

L'agent comptable



Frédéric LISSY